Banque européenne d'investissement

BEI Information

2-2000

2 - 2000 · N° 105 ISSN 0250-3867

Sommaire

Initiative Innovation 2000 1

Les Ministres des finances de l'Union européenne ont débattu des grandes priorités de la BEI 3

L'innovation et la société de l'information : la position de l'UE par rapport aux États-Unis et au Japon 5

Les interventions en capital-risque de la BEI dans l'Union 9

Pour un enseignement de qualité en Europe 13

La BEI adapte ses structures opérationnelles à ses nouvelles missions 16

Le nouvel accord de partenariat ACP-UE 20

Convergence régionale «Quantité n'est pas toujours synonyme de qualité» 23

Forum BEI 2000 à Brême 26

«Initiative Innovation 2000»

La BEI cible l'économie fondée sur la connaissance

La Banque européenne d'investissement va accorder une importance particulière aux projets qui encouragent l'innovation au sein de l'Union européenne.

Ce changement d'orientation des activités de la Banque s'inscrit dans le droit fil de la stratégie définie par le Sommet européen de Lisbonne au mois de mars et qui insiste sur la nécessité pour l'Europe de favoriser l'émergence d'une économie plus compétitive et dynamique, fondée sur la connaissance.

À l'occasion de sa réunion annuelle au mois de juin, le Conseil des gouverneurs de la BEI, qui se compose des ministres des Finances de l'Union européenne, a souscrit à l'«Initiative Innovation 2000» de la Banque, dont l'objectif est de promouvoir les investissements à l'appui de la société de l'information, de la recherche et développement, de l'innovation, de la compétitivité et du capital humain.

Cet objectif bénéficiera d'un programme de prêts doté de 12 milliards à 15 milliards d'EUR pour les trois prochaines années. Le Conseil des gouverneurs a également décidé de doubler l'enveloppe que la BEI affecte aux opérations de capital-risque en faveur des petites et moyennes entreprises, pour la porter à 2 milliards d'EUR.

Dans sa déclaration devant les Gouverneurs, M. Philippe Maystadt, Président de la BEI, a souligné que la réussite de la mise en œuvre du programme exige une étroite coopération avec les autorités nationales et locales, les partenaires de la Banque dans le secteur financier et la Commission européenne.

L'«Initiative Innovation 2000»

Au titre de cette initiative, les gouverneurs ont approuvé une série de principes opérationnels destinés à orienter les financements de la BEI vers les cinq secteurs suivants :

- **enrichissement du capital humain :** financement de l'informatisation des écoles, collèges et universités et prêts en faveur de centres de formation aux technologies de l'information ;
- **recherche et développement :** cofinancement de programmes de recherche publics ou privés, de l'investissement en R&D des entreprises, d'infrastructures de recherche, de centres d'excellence ou de structures d'accès pour les PME à des programmes de recherche ;
- **réseaux de technologies de l'information et de la communication :** financement de réseaux transeuropéens à large bande et multimédia, ainsi que des infrastructures matérielles ou virtuelles d'accès local à ces réseaux, en particulier dans les régions moins avancées de l'Union ; dans le cadre de cette action, la Banque concentrera en priorité ses financements sur des projets aux technologies novatrices telles que l'ASDSL, l'xDSL et l'UMTS ;
- **diffusion de l'innovation :** financement de services de «santé en ligne» et de l'utilisation de technologies de l'information permettant de rapprocher le citoyen européen des collectivités locales ou des services publics ; financement de l'équipement des entreprises, notamment les PME, en technologies avancées de l'information ;
- **développement des PME et de l'esprit d'entreprise :** renforcement des activités de capital-risque favorisant le développement des PME innovantes ; aide aux parcs scientifiques et aux incubateurs d'entreprises et lancement de nouveaux produits permettant de soutenir l'activité des microentreprises.

Le soutien à ces nouveaux secteurs d'activité de la BEI prendra la forme **d'un programme spécifique de prêts doté de 12 milliards à 15 milliards d'EUR pour les trois prochaines années.** Au-delà d'une simple augmentation du volume des prêts de la Banque, ce programme marquera une réorientation qualitative des activités traditionnelles de la BEI vers des secteurs à forte valeur ajoutée technologique qui ont un impact positif sur la vie économique. À cette fin, la Banque veillera aussi bien à élargir l'éventail de ses instruments financiers qu'à l'étendre à de nouveaux partenaires et de nouveaux clients, en particulier pour tenir compte de l'extension de ses opérations de financement aux investissements incorporels. ■

Capital-risque et réforme du FEI

Un élément fondamental de l'«Initiative Innovation 2000» réside dans le développement des opérations de la Banque destinées à soutenir le financement des PME par du capital-risque.

Les gouverneurs ont doublé la réserve destinée à couvrir les risques liés aux opérations de ce genre pour la porter à 2 milliards d'EUR. Cette réserve, alimentée par les excédents d'exploitation de la BEI, est déjà dotée d'un milliard d'EUR provenant du résultat net des exercices 1996, 1997 et 1998, auquel viennent aujourd'hui s'ajouter 500 millions d'EUR au titre de l'excédent pour 1999. Le solde sera prélevé, selon les besoins, sur les résultats des exercices 2000 à 2002.

Les gouverneurs ont par ailleurs donné leur feu vert à la réforme du Fonds européen d'investissement pour faire de cette institution la branche du groupe BEI spécialisée dans les opérations de capital-risque. Tout en préservant la structure tripartite du Fonds, dont le capital est détenu conjointement par la BEI, la Commission européenne et des banques commerciales, la réforme vise à faire de la BEI l'actionnaire majoritaire de cette institution, avec une participation supérieure à 50 %, ainsi que son organe d'exploitation.

Le fait de confier au FEI toutes les opérations du groupe BEI qui relèvent du capital-risque (1,2 milliard d'EUR d'engagements) va permettre d'améliorer considérablement la capacité financière et opérationnelle du Fonds, tout en ciblant plus efficacement les opérations dans ce domaine très spécifique. En outre, cette nouvelle forme de relation entre la BEI et le FEI va encourager une mise en commun féconde des savoir-faire de ces deux institutions à la faveur de l'introduction de nouveaux instruments financiers destinés à soutenir les PME, en même temps qu'elle va décupler l'effet catalyseur des actions du groupe BEI au sein de la communauté bancaire et financière internationale.

M. Philippe Maystadt, Président de la BEI, et M. Gordon Brown, Ministre des finances du Royaume-Uni et Président du Conseil des gouverneurs, lors de la Séance annuelle du Conseil des gouverneurs de la BEI le 5 juin à Luxembourg.

Les ministres des finances de l'Union européenne ont débattu des grandes priorités de la BEI

Dans sa déclaration devant le Conseil des gouverneurs de la BEI, M. Philippe Maystadt a souligné la priorité de tout premier rang accordée à l'Initiative Innovation 2000 et aux financements dans les pays candidats

«Les conclusions du Conseil européen de Lisbonne viennent clairement appuyer l'Initiative Innovation 2000 de la Banque dans les cinq domaines suivants : le capital humain, les PME et la création d'entreprises, la recherche-développement, les réseaux relatifs aux technologies de l'information et de la communication, et la diffusion de l'innovation.

Une composante essentielle de l'Initiative Innovation 2000 consiste à proposer qu'un montant supplémentaire d'un milliard d'EUR, provenant de l'excédent de la Banque, soit disponible pour les opérations de capital-risque en faveur des PME. Cette proposition vient à point nommé, car la Banque a déjà engagé, soit directement soit par le mandat MET donné au FEI, la totalité du milliard d'EUR que vous avez approuvé en 1997.

Un «Mini plan Marshall»

Les financements de la Banque en Europe centrale et orientale totaliseront plus de 17 milliards d'EUR au cours des toutes prochaines années et viseront à préparer ces pays à leur adhésion à l'Union.

Je ne voudrais pas exagérer l'importance de cet engagement, mais je note que des observateurs le comparent déjà à un «mini plan Marshall» pour nos voisins de l'Est. Je tiens également à souligner que la moitié de ce montant, soit 8,5 milliards d'EUR pour la période 2000-2003, sera prêtée par la Banque à ses propres risques. Le solde, autrement dit 8,7 milliards d'EUR pour la période de 2003-2007, proviendra du nouveau mandat de prêt que le Conseil a conféré à la Banque.

J'ai bien entendu parfaitement conscience que le bon usage de ce volume énorme de ressources constitue l'un des plus grands défis que la Banque est appelée à relever dans les années à venir et je puis vous assurer que le suivi de ce programme figurera au premier rang de nos priorités.

C'est pourquoi le Comité de direction vient de décider une profonde restructuration des services opérationnels de la Banque. La nouvelle organisation rassemblera au sein d'une même structure les pays candidats et les pays membres, ce qui

La BEI en 1999

(en millions d'EUR)

	1999	1998
Prêts signés	31 800	29 526
– à l'intérieur de l'UE	27 765	25 116
– à l'extérieur de l'UE	4 035	4 410
Encours des prêts	28 355	30 098
Fonds propres	178 775	155 333
Résultat net	20 494	19 306
Net profit	1 067	1 195
Total du bilan	201 104	176 544
Capital souscrit (au 31 décembre)	100 000	62 013

Philippe Maystadt s'exprimant sur :

les opérations de prêt

«Au sein de l'Union européenne, je voudrais signaler l'activité à l'appui des PME, qui a pris la forme de prêts globaux accordés à nos partenaires financiers (2,8 milliards d'EUR) ou de prises de participations dans des fonds de capital-risque (470 millions d'EUR approuvés en 1999). La Banque a aussi intensifié son action en faveur des réseaux transeuropéens dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications (avec plus de 10 milliards d'EUR de financements accordés).

C'est sur les pays candidats d'Europe centrale et orientale et sur Chypre qu'a porté l'essentiel de notre activité à l'extérieur de l'Union. En Europe centrale et orientale, la Banque est de loin la toute première institution financière multilatérale.»

les emprunts

«Les emprunts en euros ont représenté 41 % du total de nos emprunts en 1999, et sur ces 41 %, la moitié relevait du programme EARN – mécanisme d'émission d'obligations de référence pour la zone euro. L'objectif de la Banque est de fournir un complément de toute première qualité aux titres des emprunteurs souverains, et nous estimons avoir grandement progressé sur cette voie. Nos émissions en GBP et en USD ont représenté approximativement la moitié du total de nos emprunts en 1999.»

le bilan

«L'excédent d'exploitation brut pour 1999 a été de 1,187 milliard d'EUR, ce qui représente un rendement des fonds propres de 5,8 %. La diminution de ce résultat par rapport à 1998 (1,345 milliard d'EUR) peut être attribuée aux effets combinés de la baisse du montant brut des recettes de trésorerie et de la contraction de la marge d'intérêt nette. Les dépenses administratives ont augmenté de 12,4 % en termes bruts par rapport à 1998. Cela s'explique principalement par la contribution de 10 millions d'EUR effectuée dans le cadre de l'initiative PPTE (voir la page 22), par les contributions exceptionnelles qui ont suivi les séismes survenus en Turquie et en Grèce, et par un don réalisé en faveur du Kosovo (2,6 millions d'EUR au total)».

facilitera la transposition des procédures et des pratiques, le transfert du savoir-faire et la création accélérée de liens entre les pays candidats et l'Union européenne. (Voir également les pages 16 à 19).

Notre activité dans les pays candidats répondra aux mêmes critères d'éligibilité que dans l'Union et notre objectif est d'y porter à 25 % la part du total des prêts consacrée aux projets en faveur de l'environnement.

Deux ministres des finances à la BEI : le Belge Didier Reynders (qui assume maintenant la présidence du Conseil des gouverneurs de la BEI) et le Français Laurent Fabius.

Pour obtenir le meilleur résultat possible, l'étroite coopération actuelle sera poursuivie avec la Commission et son nouveau programme ISPA ainsi qu'avec les institutions multilatérales opérant dans la région.

Suite à la décision, prise au Sommet de Helsinki, d'admettre la Turquie en tant que pays candidat à l'adhésion, la Banque l'inclura naturellement parmi les bénéficiaires de son Mécanisme préadhésion.

Comme pour tous les autres pays candidats, les opérations au titre de ce mécanisme seront soumises à nos critères habituels, en particulier pour ce qui est des dispositifs de sûreté.» ■

La position de l'UE par rapport aux États-Unis et au Japon : le retard se comble, mais il reste encore beaucoup à faire

L'innovation et la société de l'information

Le sommet européen, qui s'est tenu à Lisbonne en mars dernier, a arrêté les mesures qui permettront à l'Europe de devenir une économie fondée sur la connaissance, globalement compétitive et dynamique. Quelle place occupe aujourd'hui l'Union européenne en termes d'innovation, de recherche et de développement et de société de l'information, par rapport aux États-Unis et au Japon ? Deux documents d'information établis par la Direction des projets de la BEI donnent des éléments de réponse à la situation actuelle.

Le secteur privé de l'UE doit dépenser plus en matière de recherche et de développement

L'innovation technologique est le moteur de la croissance et la plupart des innovations sont le fruit de décisions économiques délibérées concernant les ressources qui devront être consacrées à la production de connaissance.

L'Europe consacre relativement moins de ressources à la production de connaissance, en particulier dans le domaine de la recherche et du développement (R-D) que ses principaux concurrents du reste du monde (États-Unis et Japon). En Europe, les dépenses de R-D représentent 1,8 % du PIB. Aux États-Unis, le pourcentage correspondant est de 2,8 % et au Japon de 2,9 %. Peu de signes indiquent que l'Europe soit en train de combler son retard sur ces pays. En outre, on constate d'énormes disparités (de l'ordre de 7 : 1) dans le ratio R-D/PIB d'un pays européen à l'autre. (*Graphique 1*)

Du fait de la combinaison des forces inhérentes à l'activité innovatrice (pour que cette dernière soit couron-

I. Ratio R-D/PIB (en %) dans les pays de l'UE

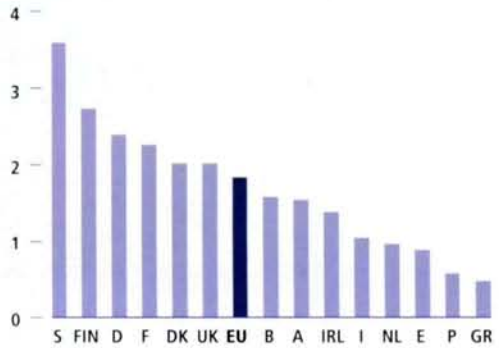

Source : OCDE

II. Nombre de chercheurs travaillant dans le secteur des entreprises en pourcentage de la main-d'œuvre totale

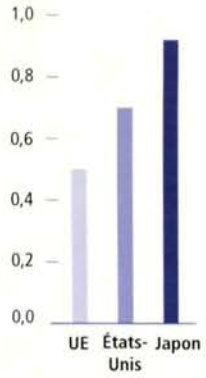

Source : OCDE

née de succès, il est nécessaire d'offrir, à ceux qui mènent la recherche, à la fois des infrastructures appropriées et d'autres mesures d'encouragement attrayantes), on court le risque d'agrandir les écarts technologiques entre les différentes régions d'Europe. Des mesures politiques compensatoires doivent être prises pour accroître la capacité d'absorption technologique de régions moins développées.

Alors que les ressources consacrées à la recherche fondamentale et à celle menée par des institutions publiques dans l'UE sont du même ordre qu'aux États-Unis, les différences sont énormes lorsqu'on passe aux activités de R-D réalisées par le secteur des entreprises privées.

L'industrie privée européenne effectue beaucoup moins de R-D que ses concurrents américains et japonais. L'Europe y consacre aussi moins de ressources humaines : 5 employés sur 1 000 y sont chercheurs alors qu'on en compte 7 aux Etats-Unis et 9 au Japon. L'Europe est donc moins bien dotée en capital humain pour le passage à une économie fondée sur la connaissance que les États-Unis et le Japon. (*Graphique 2*)

La question n'est pas tant d'augmenter les ressources affectées à la recherche menée par les institutions publiques que d'inciter le secteur privé à dépenser davantage en matière de R-D. Il reste toutefois beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité de la R-D publique dans l'UE, notamment en améliorant la coordination des dépenses publiques de R-D dans les pays membres. Cela permettrait d'éviter des doubles emplois inutiles et de renforcer les synergies.

80 % environ des fonds privés qui financent des travaux de R-D en Europe sont fournis par de grandes sociétés et 20 % par des PME. À titre de comparaison, la part des PME est inférieure aux États-Unis (15 %) et au Japon (6 %). L'innovation est donc proportionnellement plus tributaire des PME dans l'UE que dans d'autres parties du monde. C'est pourquoi la performance des PME en matière d'innovation est d'autant plus importante. Les PME ont plus de mal que les grandes entreprises à obtenir des fonds publics : en effet, 9 % seulement des dépenses de R-D effectuées par les PME sont financés par l'État, contre 13 % pour les grandes entreprises. En donnant aux PME les moyens d'accéder plus facilement à des sources de financement de l'innovation, on contribuerait à une amélioration sensible de la performance de l'industrie européenne dans ce domaine.

Il y a lieu de penser que les Européens ne protègent pas suffisamment les résultats de leur travaux d'innovation par des brevets. Les sociétés européennes sont moins enclines à breveter leurs inventions que les sociétés américaines et japonaises, ce qui entraîne une dégradation de la balance des paiements technologique (qui comprend les revenus provenant des licences, brevets, transferts de savoir, etc.), alors que le solde est positif pour les États-Unis et le Japon. Pour renverser cette tendance, il faudrait encourager les inventeurs européens (universités, entreprises, institutions de recherche privées) à breveter un plus grand nombre de leurs découvertes et à protéger la propriété intellectuelle. (*Graphique 3*)

III. Balance des paiements technologique (en milliards d'EUR)

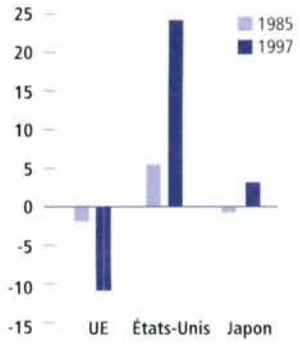

Source : OCDE

Le capital-risque est une source de plus en plus importante de financements pour l'innovation. Il contribue à transformer des idées nouvelles en succès commercial. Les opérations dans ce secteur ont commencé plus tard en Europe qu'aux États-Unis, ce qui fait que le marché européen est moins développé. En Europe, le capital-risque est encore fortement axé sur les derniers stades du cycle du capital-risque. Le financement des étapes initiales et de démarrage ne représentent qu'une part infime du financement par le capital-risque en Europe. Et c'est cette fraction qui fournit la plus grande partie des idées novatrices à application commerciale et qui a par conséquent besoin d'être soutenue. ■

Harald Gruber,
Direction des projets
+352 4379 8606,
Adresse électronique :
h.gruber@bei.org

L'action des pouvoirs publics est nécessaire au soutien de la Société de l'information dans l'UE

La Société de l'information (SI) se développe à un rythme soutenu dans l'UE (1), comme en témoigne, par exemple, l'explosion du nombre d'abonnés à l'Internet depuis 1995. Il semble que l'UE soit en train de rattraper les États-Unis dans ce domaine, mais la SI demeure bien moins développée dans l'UE qu'aux États-Unis : les dépenses totales en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) représentent aujourd'hui 6 % environ du PIB de l'ensemble de l'UE, alors que cette proportion est de 7,5 % aux États-Unis et de 7,4 % au Japon.

L'expansion des TIC sur le marché ne se produit pas au même rythme dans les différents pays ou régions, en particulier lors des phases initiales de la pénétration du marché. En 1998, on notait des différences sensibles d'un pays de l'UE à l'autre pour ce qui concerne les ordinateurs individuels dont le nombre allait de 10 à plus de 50 par 100 habitants et il en allait de même du point de vue de la pénétration de l'Internet : le nombre d'hôtes recensés variaient de moins de 5 à plus de 90. La diffusion des TIC diffère également selon les groupes sociaux, puisqu'elle est essentiellement fonction du niveau de revenu, et entre les secteurs économiques à l'intérieur des différents pays.

On court le risque que les groupes à faible revenu et les régions moins développées de l'Union ne parviennent pas à adopter les nouvelles technologies, avec les graves conséquences que cela comporterait pour leur développement économique à venir – ou, si elles parviennent à se convertir à ces technologies, qu'elles ne soient que des acteurs passifs de ce processus, la plupart des avantages allant à des particuliers, des entreprises et des institutions de régions prospères, où les obstacles à la participation à la SI pourraient être moins difficiles à surmonter.

Dans l'Union européenne, on estime que «les industries de la société de l'information» contribuent déjà pour environ 15 % à la croissance du PIB et pour 25 % à la création de nouveaux emplois dans l'économie européenne (2). Compte tenu de l'expérience des États-Unis, il est clair que dans l'UE, l'économie connaît une accélération de l'activité d'innovation, ce qui devrait, à long terme, accroître la productivité et la production, et entraîner, en même temps, une vague sans précédent de restructurations et l'apparition de nouvelles entreprises. Certes, l'innovation ne se limite pas aux technologies de l'information, des progrès techniques apparaissant également dans de nombreux autres secteurs, mais les technologies de l'information contribuent pour beaucoup à ce processus d'accroissement de la productivité et de croissance économique. Toutefois, l'incidence des nouvelles technologies sur les résultats économiques dépend pour beaucoup de la facilité d'adaptation de l'économie aux changements, or certaines économies de l'UE présentent encore de fortes rigidités.

L'Internet a renforcé la tendance déjà ancienne à une expansion rapide du trafic de données sur le réseau de télécommunications. À l'échelle mondiale, l'évolution de l'Internet s'explique par deux principaux facteurs : l'accroissement spectaculaire du nombre d'usagers et l'expansion des **applications de l'Internet à forte intensité de données**. Cela veut dire que, de plus en plus, l'accès à des services rapides à des prix abordables (en particulier, à des tarifs forfaitaires) est un élément-clé du développement de la Société de l'information.

La transformation radicale des télécommunications

Le trafic de données sera très rapidement celui qui dominera les réseaux de télécommunications, réduisant le trafic vocal à une position marginale. Certains analystes estiment que, en 2005, pas moins de 90 % du trafic total pourrait être un trafic de données, et que le trafic vocal pourrait ne plus représenter que 10 % du total. Cela suppose une transformation radicale dans tous les aspects des télécommunications : organisation du secteur, politique des prix, configuration du réseau ou stratégies d'investissement.

L'expansion de l'Internet et des autres formes de trafic de données accroît la demande de transmission à grande vitesse ou de bande passante plus large. La capacité limitée de la plupart des boucles locales des réseaux de télécommunications est un obstacle majeur à l'essor des services de données. Pour remédier à cette situation, deux grandes initiatives sont actuellement entreprises ; elle visent, d'une part, à améliorer les lignes téléphoniques classiques et les

(1) L'expression Société de l'information est définie en l'occurrence comme la société qui se met actuellement en place et dans laquelle des technologies de l'information et des techniques de stockage et de transmission des données à faible coût sont couramment utilisées (CE DG V, 1997).
(2) Commission européenne, Rapport 1999 sur les communications.

On court le risque que les groupes à faible revenu et les régions moins développées de l'Union ne parviennent pas à adopter les nouvelles technologies

réseaux câblés existants, et, de l'autre, à mettre à niveau les réseaux sans fil, en particulier les réseaux de téléphonie cellulaire mobile.

Ces tendances, combinées à l'arrivée de nouveaux intervenants sur le marché, sont à l'origine de l'accroissement des investissements dans le secteur des télécommunications. Le nouveau cycle d'investissements sera sous-tendu par le besoin de capitaux pour entretenir, améliorer et développer les réseaux, ainsi que pour répondre à la demande de services plus rapides. Les investissements visant à répondre à l'extension future des services de transmission de données et de services rapides constitueront l'essentiel des investissements qui seront réalisés à l'avenir. Le développement de la SI est également à l'origine de l'extension rapide de nouvelles entreprises fondées sur l'utilisation des TIC, en particulier celles ayant un rapport avec l'Internet.

La transition vers la SI – une priorité absolue

Le développement de l'utilisation des TIC implique souvent une modification des méthodes de travail, de l'organisation des entreprises et des modes de vie. Si la perception des avantages de ces technologies évolue très rapidement, une forte proportion de consommateurs et de petites entreprises ne voient pas toujours l'intérêt qu'il y a à utiliser les TIC.

Pour surmonter les obstacles au développement des TIC, il faut une action énergique des pouvoirs publics, en particulier en faveur des groupes à faible revenu et des régions les moins développées de l'UE. La majorité des dix actions prioritaires de l'initiative e-Europe concernent des mesures allant dans ce sens et visent notamment les points suivants :

- L'éducation et la formation ont besoin d'être adaptées à la révolution des TIC, afin de faire prendre conscience à la population des possibilités des nouvelles technologies et de lui donner les capacités nécessaires pour les utiliser. Il incombe aux établissements d'enseignement de répondre aux besoins des entreprises et de l'industrie pour l'utilisation des TIC.

- Des mesures visant à promouvoir l'adoption des technologies de l'information et de la communication dans les PME doivent être prises.

- Le secteur public en général doit être soutenu pour qu'il soit à même d'adopter très rapidement les TIC et de s'adapter à la nouvelle organisation des méthodes de travail.

La libéralisation du marché est le principal moyen de développer les télécommunications et les secteurs connexes en Europe et de faciliter ainsi l'essor de la SI. Toutefois, le passage à un régime concurrentiel est loin d'être achevé. Les opérateurs en place conserveront encore pendant de nombreuses années une position dominante sur le marché des communications. Par conséquent, la réglementation doit permettre de veiller à ce que les principaux interlocuteurs n'abusent pas de leur position sur le marché et doit favoriser le jeu de la concurrence. L'influence des règlements diminuera à mesure que les marchés deviendront plus concurrentiels.

La libéralisation du marché européen des télécommunications, en vigueur depuis le 1er janvier 1998, a transformé radicalement le secteur traditionnel des télécommunications en un secteur dynamique, capable de s'adapter rapidement aux nouveaux défis nationaux et mondiaux. Le développement rapide de la concurrence se traduit par une baisse des prix, une offre accrue de nouveaux services novateurs et une plus grande variété de choix. Sur les marchés des communications internationales et interurbaines, les prix ont considérablement baissé : de quelque 70 % dans certains pays de l'UE depuis la libéralisation. La concurrence demeure toutefois très limitée dans l'UE sur les marchés locaux. C'est pourquoi elle a besoin d'être renforcée dans le secteur des télécommunications, et notamment à l'échelon local. À cet égard, la Commission propose d'utiliser ses pouvoirs pour favoriser le dégroupage des boucles à l'échelon local dans toute l'UE.

Les nouveaux intervenants et les prestataires de services novateurs/à large bande s'adresseront tout d'abord aux segments les plus rémunérateurs du marché. Ces segments sont concentrés essentiellement dans les régions les plus développées et à forte densité de gros usagers de télécommunications. L'extension aux segments moins intéressants du marché interviendra plus tard. Cela tend à défavoriser les petites entreprises, les usagers résidentiels à faible revenu et, d'une façon générale, les régions moins développées. C'est pourquoi il faut apporter une réponse à la question de l'égalité d'accès aux services à large bande (grâce, par exemple, à l'initiative suédoise récente).

L'action des pouvoirs publics à l'égard des nouvelles TIC doit s'inscrire dans le cadre de sa stratégie d'appui au développement de l'innovation en général.

Tous ces aspects confirment l'importance de l'impact économique et social de la Société de l'information. En effet, cette société offre la possibilité d'améliorer les niveaux de vie, mais elle peut être une menace pour le progrès si l'Union ne réussit pas à adopter les nouvelles technologies en temps voulu. ■

Juan Alario,
Direction des projets
+352 4379 8629,
Adresse électronique :
j.alario@bei.org

Les interventions en capital-risque de la BEI dans l'union

la BEI est devenue en trois ans un intervenant public essentiel du marché du capital-risque européen.

Il est généralement admis que les emplois de demain seront essentiellement générés par les petites et moyennes entreprises, de création récente, dans de nouveaux secteurs de l'industrie et des services porteurs de technologie. C'est sur ce constat que s'est fondée l'initiative de la BEI visant à contribuer au développement des PME à croissance rapide, dont le développement est très largement conditionné par l'apport en fonds propres.

Depuis que cette idée a été formalisée par le Conseil européen d'Amsterdam, dans sa résolution sur la croissance et l'emploi, le 16 juin 1997, la BEI a engagé, tant directement que sur mandats donnés à son organisation affiliée, – le Fonds européen d'investissement –, plus d'un milliard d'euros dans une large palette de fonds de capital-risque, devenant ainsi un intervenant public essentiel sur ce marché en Europe.

Sur base de ces résultats positifs, le Conseil européen spécial de Lisbonne, en mars 2000, a demandé à la Banque d'amplifier son activité de capital-risque, soulignant le rôle

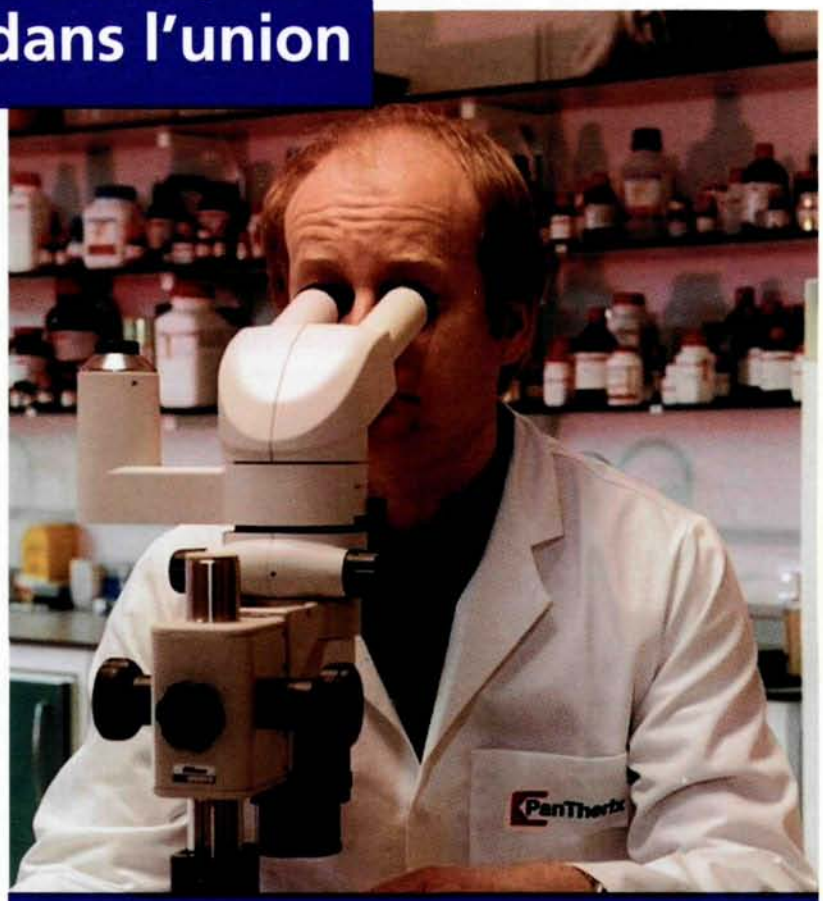

50 Millions d'EUR pour un fonds Pan-Européen spécialisé dans les sciences de la vie

La BEI a conclu avec le Merlin European Biosciences Fund un accord portant sur 50 millions d'EUR (33 millions de GBP) dans le but de fournir des fonds propres à de grandes entreprises européennes du secteur des sciences de la vie.

Le Fonds Merlin sera géré et conseillé par l'équipe de Merlin Biosciences basée à Cambridge. Merlin Biosciences est un groupe européen de capital-risque de premier plan dont le principal objet est d'investir dans les entreprises du secteur des sciences de la vie.

La raison pour laquelle la BEI a souhaité participer à ce Fonds tient à l'importance stratégique que revêt le secteur des sciences de la vie pour la compétitivité européenne. La jeune industrie des biotechnologies connaît un développement rapide en Europe et offre un grand potentiel de création de croissance et d'emploi.

La BEI et la Westdeutsche Landesbank (WestLB) sont les deux investisseurs de base du Fonds, qui a pour objectif de réunir 250 millions d'EUR (160 millions de GBP). Le Fonds s'emploiera surtout à prendre des participations minoritaires sous forme d'apports de fonds propres ou de quasi-fonds propres dans quelque 20 à 35 entreprises non cotées en Bourse qui ont déjà à leur actif de beaux résultats dans les secteurs de la pharmacie, des soins de santé, de l'alimentation, des boissons et des procédés chimiques.

positif joué par cet instrument dans la préparation «d'une économie compétitive, dynamique et basée sur la connaissance».

Un marché en mutation rapide

L'industrie du capital-risque européen a connu un développement très rapide en 1998-1999, années durant lesquelles les fonds levés ont atteint des niveaux records (près de 21 milliards d'euros en 1998). Cet essor est notamment lié au développement des «nouveaux marchés» d'actions qui sont apparus en Europe au cours des dernières années, offrant aux investisseurs des conditions de «sortie» avantageuses et aussi des possibilités de réinvestissement des gains réalisés.

Cette industrie reste cependant focalisée sur des transactions de grande taille, notamment de «management-buy-out» (MBO). La part des investissements technologiques en Europe, quoiqu'en croissance constante, y reste faible par rapport aux Etats-Unis : elle représente environ un tiers du total, contre les deux tiers outre-Atlantique. Par ailleurs, les grands marchés de capital-risque européen pâtissent aussi de niveaux de développement très différents : l'Allemagne, l'Italie et la France constituent à elles trois, en volume, un marché moitié moindre que celui du Royaume-Uni. Mais ce dernier se concentre sur de grandes transactions qui portent essentiellement sur des opérations de MBO, avec des montants très limités destinés aux investissements technologiques (moins de 5 % du total). Par contre, les investissements dans des «start-ups» technologiques attirent des fonds considérables en Allemagne, en Scandinavie ou en Finlande.

Les marchés relativement moins développés tels que la Grèce, le Portugal ou l'Espagne, montrent des signes d'essor encourageants, et de nouveaux talents de gestionnaires de fonds s'y sont révélés. Parmi les points positifs figure aussi l'apparition d'un nombre sans cesse croissant de fonds paneuropéens, le plus souvent axés sur des investissements dans des PME technologiques ; ils visent à acquérir une masse critique comparable à celle des grands fonds américains. Ces derniers sont de plus en plus actifs en Europe, apportant ainsi une contribution positive, en termes de co-investissements ou de transfert de savoir-faire.

Le goulot d'étranglement principal du marché européen réside dans la pénurie de professionnels expérimentés. Leur rareté par rapport aux opportunités d'investissement, – due à la nouveauté de ce métier –, justifie l'appui à l'émergence d'équipes performantes, ou l'organisation d'un transfert de savoir-faire entre les gestionnaires étrangers et les équipes européennes nouvellement constituées.

Les principes d'intervention de la BEI

La BEI cherche à s'intégrer au mieux à ce marché en constante évolution, en allant autant que possible vers les segments où son intervention est porteuse de valeur-ajoutée. La Banque souhaite conférer un effet «catalytique» à ses financements, en intervenant dans des fonds qui, sans elle, n'auraient pas pu démarrer aussi vite, à la même échelle ou avec le même succès.

Son rôle la conduit également à anticiper les développements du

La BEI finance un réseau à large bande reliant les pays Nordiques

L'opérateur suédois du secteur de la transmission des données et des télécommunications, Utfors, est occupé à mettre en place entre les pays nordiques un réseau à large bande basé sur le Protocole Internet. Ce réseau à large bande offrira aux entreprises et aux particuliers toute une gamme de services à grande vitesse.

Il est prévu qu'en 2001 la société Utfors achève la réalisation du réseau à large bande de 6 000 km destiné à la transmission de données et à la téléphonie qui reliera 75 des plus grandes agglomérations suédoises ainsi que d'autres villes, dont Oslo, Copenhague et Helsinki.

La BEI apporte son concours au financement de ce réseau à large bande par le truchement d'investissements dans deux fonds nordiques de capital-risque détenteurs de participations dans Utfors. Les fonds en question sont gérés par la société suédoise Litorina Capital Management et la société CapMan Capital Management, qui a son siège à Heslinki. Les investissements de la BEI dans ces fonds s'élèvent, respectivement, à 11 millions d'EUR et 54 millions d'EUR.

Utfors participe par ailleurs à la construction d'un réseau à large bande de 1 100 km le long de la côte septentrionale de la Suède. De plus, la société envisage de relier le réseau à fibres optiques suédois à d'autres réseaux européens et américains.

marché : elle cherche à intervenir là où le manque de fonds propres empêche l'établissement d'un marché du capital-risque européen efficace et homogène. Ces insuffisances peuvent se manifester dans la taille des investissements, leur localisation, ou leur secteur. Les investissements de la BEI visent à pallier ces manques. Ceci nécessite le recours à des structures créatives, attractives, à même d'encourager l'investissement privé.

De fait, la Banque doit aussi faire preuve d'une grande flexibilité, puisque le marché évolue sans cesse. Ainsi le commerce électronique, qui ne recevait pas assez de financements il y a encore trois ans, a connu récemment un afflux massif d'investisseurs. Dès lors, la BEI qui a investi activement dans ce secteur il y a deux ou trois ans, a rapidement infléchi sa stratégie pour tenir compte de cette évolution. Par contre, un secteur d'importance stratégique pour l'Europe tel que la biotechnologie, ne reçoit toujours pas assez de soutien des investisseurs, qui l'estiment trop risqué : la BEI y a renforcé son intervention (cf encadré page 9).

La Banque doit donc faire preuve de la plus grande réactivité et capacité d'adaptation, pour que sa stratégie d'investissement ait un effet d'entraînement et soit conforme à son rôle d'institution financière de l'Union.

Plus d'un milliard d'euros de financements a la fin 1999

Le détail des opérations conclues par la Banque et son organisme affilié le FEI, depuis l'instauration du «Guichet PME» à mi-1997, est repris dans le tableau ci-contre. Il s'agit d'une part d'opérations conclues directement par la Banque avec des fonds ou des intermédiaires financiers, ou indirectement, au moyen de mandats confiés au Fonds européen d'investissement (FEI), portant sur deux tranches de 125 millions chacune, destinées à alimenter le Mécanisme européen pour les technologies (MET).

Depuis la fin 1997 à ce jour, la Banque a conclu 30 opérations en fonds propres ou quasi fonds propres, pour un montant total de plus de 600 millions d'euros. S'y ajoutent les 250 millions apportés au Mécanisme européen de Technologie (MET), géré par le FEI. 257 millions d'euros supplémentaires, portant sur 12 autres opérations, ont été approuvés et sont en instance de signature. Les engagements totaux en fonds propres ou quasi-fonds propres dans l'Union représentent donc plus d'1,1 milliard d'euros, dans l'ensemble des Etats-membres, moins de trois ans après le démarrage de l'activité de la BEI dans ce domaine.

La très grande majorité des opérations concerne le lancement ou le co-financement de sociétés de capital-risque, essentiellement axées sur la mise à disposition d'investissements en fonds propres à des PME technologiques. L'accent a été mis par la BEI sur le développement de fonds régionaux, plus particulièrement au Royaume-Uni (l'opération HSBC Enterprise Funds alimente 10 fonds régionaux) et en Allemagne (y compris dans les nouveaux Länder).

La mise en place de nouveaux vecteurs de capital-risque dans des pays où ce marché était moins développé que dans le reste de l'Union a constitué un autre objectif : cela a été le cas en Grèce, en Espagne, au Portugal, de même qu'en Irlande. La Banque a soutenu substantiellement (avec une intervention totale de 152 millions) le développement du marché italien, en intervenant en 1999 dans 5 fonds récemment créés par des banques ou des sociétés de capital-risque.

En France, la Banque a été associée aux efforts des autorités publiques en faveur de la promotion de PME innovantes. Elle est intervenue aussi de façon très significative en Finlande en soutenant deux fonds très actifs dans le financement de PME relevant des domaines des technologies de l'information et des télécommunications.

Enfin, la BEI a également participé à la création de plusieurs fonds paneuropéens et a apporté son soutien à la constitution de nouvelles équipes de gestionnaires de fonds. Elle a aussi fourni une expertise financière lors de la mise en place de fonds régionaux.

Le FEI, pour sa part, a signé à ce jour **20 opérations** dans le cadre du Mécanisme européen de Technologie (MET), pour un total de **98 millions** d'euros, auxquels s'ajoutent 35 millions approuvés et en instance de signature. Comme le prévoyaient les lignes directrices du mandat élaboré par la Banque, le FEI a spécialisé le MET sur le segment du capital-risque pour les jeunes entreprises de haute technologie. Grâce en partie à ce bon départ, le FEI, qui gère un cocktail composé de ses propres ressources et de fonds provenant du MET et du «MET-Création d'entreprises» (instrument géré par le FEI et financé sur ressources budgétaires de l'Union européenne) s'est affirmé comme un important investisseur institutionnel européen de ce secteur. Il joue à ce titre un impor-

Les moyens mis en œuvre

La BEI partage avec les fonds partenaires les risques liés à ces opérations. La couverture du risque encouru dans le cadre de ce «Guichet PME» a été assurée par le recours aux excédents de gestion de la Banque, intervenus sur ses opérations traditionnelles de prêt à long terme. La libération d'un milliard d'euros a été autorisée par les Gouverneurs en 1997, pour couvrir les investissements réalisés jusqu'à 2000. Les Gouverneurs viennent d'autoriser la libération d'un milliard supplémentaire à prélever sur les excédents de gestion des exercices 1999 à 2002 ; 500 millions d'euros étant libérés au titre de l'exercice 1999.

GUICHET PME – opérations de partage du risque gérées par la BEI (situation au 31.03.2000)

Nom de l'opération	Montant signé (million EUR)	Localisation des gestionnaires
IMI Risk Sharing	26	ITA
ICO-Axis Risk Sharing Loan	9	ESP
Sofaris Technological Development	15	FRA
SNCI SME Development	9	LUX
LTH-SME Venture Capital Fund	20	ALL
ABN AMRO Causeway Mezzanine P.	25	GB
BPI Venture Capital	10	POR
Allied Capital Germany Fund	51	ALL
Litorina Development Capital	11	SUE
Cajas/ING Barings Risk Sharing	30	ESP
Midland Enterprise/Innovation Funds	18	GB
CDC Fonds Capital-Risque	34	FRA
ACT 99 Venture Capital Fund	15	IRL
ICC 98 Venture Capital Fund	13	IRL
The Baring Growth Funds	46	GB
ES Venture Capital	2	POR
CapMan Finnmezzanine Fund	17	FIN
DVCG Venture Capital Fund	15	ALL
Innov.-fonds Schlesw-Holst./Hamb.	7	ALL
Invest Equity Beteiligungs-AG	15	AUT
Arca Venture Capital Fund	21,8	ITA
Euromobiliare Venture Capital Fund	15	ITA
Retevisión Venture Capital	8	ESP
Retevisión Venture Capital Funds	20	ESP
Mediobanca Venture Capital Fund	40	ITA
Dresdner KB Venture Capital Fund	25	ITA
Eqvitec Technology Mezzanine Fund	17	FIN
The Merlin European Biosciences Fund	37,5	GB
CapMan Finnventure V Fund	17	FIN
The ICC Privte Equity Fund II	13	IRL
TOTAL (hors MET géré par le FEI : 250 M)	**601,3**	

Mécanisme Européen pour les Technologies (géré par le FEI) (situation au 31.03.2000)

Fonds	Montant participation MET (million EUR)	Localisation des gestionnaires
Advent Private Equity Fund 2	9,2	GB
Amadeus 1	5,0	GB
Auriga Ventures I	4,7	FRA
Banexi Ventures 2	4,6	FRA
Baring European Private Equity Fund L.P.	9,5	GB
Elderstreet Capital Partners	4,5	GB
Enabling Technology Limited Partnership	4,9	ALL
Eqvitec Technology Fund I L.P.	3,0	FIN
Galileo 2	4,6	FRA
Horizonte Technologiefonds Österreich B.V.	2,2	AUT
IT Partners N.V.	4,5	B
Kennet I Limited Partnership	5,0	GB
Kiwi Venture Partners I	7,0	ITA
NeSBIC CTE Fund B.V.	2,3	NL
SFK99 Technology Fund Ky	5,5	FIN
Sofinnova Capital 3	4,6	FRA
SPEF Pre IPO European Investment Fund	2,0	FRA
TEC Plus III	5,5	ESP
Technostart	2,6	ALL
Trinity Venture Fund 1A	1,9	IRL
Vision Capital L.P.	5,2	GB
TOTAL	**98,1**	

tant rôle de catalyseur, lors de la collecte des fonds initiaux, et son intervention accélère et amplifie le démarrage des sociétés de capital-risque concernées, qui opèrent dans des secteurs porteurs tels que les technologies de l'information, des télécommunications ou les biotechnologies.

Perspectives

Pour répondre aux objectifs fixés à Lisbonne et pleinement intégrer l'évolution du marché, la BEI et le FEI continueront de concentrer leur action sur des fonds spécialisés dans le démarrage de sociétés (start-up et early-stage), de préférence à fort contenu technologique. Priorité continuera d'être donnée aux fonds paneuropéens et au soutien à des fonds régionaux.

Par ailleurs, dans le contexte de «l'Initiative Innovation 2000», l'accent devrait être mis à l'avenir sur le développement des interactions entre la recherche, la diffusion de l'innovation et les créations d'entreprises. A cet égard, les liens entre les universités et les nouvelles entreprises mériteront d'être explorés ; des structures de type «incubateurs d'entreprises» ou «parcs scientifiques» feront l'objet d'une attention particulière. Cette évolution devrait amener la Banque et le FEI à soutenir de nouvelles équipes de gestionnaires de fonds.

En termes organisationnels, le resserrement des liens opérationnels liant la BEI et le FEI (par la mise en place d'une structure unifiée spécialisée dans les opérations en fonds propres ou quasi fonds propres) permettra de renforcer les synergies entre l'ensemble des moyens de financement de capital-risque disponibles au niveau de l'Union européenne, dans un objectif de croissance et de créations d'emplois. ■

Marc Schublin
département Information et communication
+352 4379 3119,
Adresse électronique :
m.schublin@eib.org

Pour un enseignement de qualité en Europe

A l'intérieur de l'Union européenne, l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires souffrent de graves retards et il existe un besoin urgent de nouveaux équipements éducatifs. L'expansion de la société de la connaissance appelle des investissements supplémentaires afin de mettre à niveau les bâtiments scolaires ou universitaires sur le plan des équipements informatiques et de l'accès à internet, et cela au moment même où nombre de pays européens ont réduit leurs dépenses publiques et, partant, limité les possibilités d'apporter des ressources nouvelles à leur système éducatif.

Les interventions dans le secteur de l'éducation occupent aujourd'hui une place centrale dans le champ d'activités de la BEI, et elles s'étendent actuellement aux pays candidats

La BEI a sensiblement développé ses activités dans le secteur de l'éducation en réponse au mandat formulé au Sommet des chefs d'Etat d'Amsterdam en juin 1997. Conformément aux recommandations du Sommet de Cologne en juillet 1999, le mandat de la Banque dans ce secteur a été pérennisé et élargi aux pays candidats. Cette orientation a été confirmée au Sommet de Lisbonne de mars 2000, qui a souligné le rôle de l'éducation, aux côtés des technologies de l'information et de la communication, comme instrument de développement d'une société fondée sur l'innovation et la connaissance.

La BEI est donc aujourd'hui prête à financer un large éventail d'investissements, notamment en matière d'infrastructures, dans le secteur éducatif, allant de la modernisation ou de la construction d'écoles et d'universités (d'enseignement général ou professionnel), à des actions éducatives de caractère plus général, comme l'introduction des technologies de l'information et des communications, des programmes de formation et le soutien à la recherche-développement.

Niveau d'équipement et résultats scolaires

Point n'est besoin d'insister sur les bienfaits de l'éducation. Un bon niveau de formation conduit à une meilleure intégration au marché du travail et à des revenus plus élevés au cours de la vie active. Le bagage de connaissances et de compétences acquis durant la scolarité a d'ailleurs un effet positif non seulement sur les résultats professionnels, mais aussi sur divers aspects de la vie sociale, comme la santé, la résistance à la délinquance, la sensibilité aux problèmes d'environnement, le comportement parental et la participation à la vie politique et sociale. L'accès à l'apprentissage tout au long de la vie et une participation active au marché du travail sont donc des éléments importants de la cohésion sociale et du développement économique.

Mais quels sont les facteurs qui déterminent l'efficacité d'un système éducatif, et quelle est la contribution des investissements en équipements éducatifs à la réalisation des objectifs poursuivis ?

Le lien entre niveau d'éducation et niveau de revenu est bien établi. Par contre, les principaux facteurs ayant une influence sur les résultats des élèves au cours de leurs études sont moins bien connus, mais ils n'en sont pas moins extrêmement importants.

Certains travaux ont montré que la qualité de l'environnement scolaire a une influence sur les résultats des élèves. De fait, l'investissement en ressources éducatives (crédits consacrés à l'enseignement, nombre d'élèves par enseignant, par exemple), la conception et la qualité des bâtiments scolaires (dimensions des salles de classe, état des locaux) ont un effet sur les résultats des élèves et étudiants.

Certains travaux ont montré que la qualité de l'environnement scolaire a une influence sur les résultats des élèves

Des recherches ont été menées sur l'effet que l'environnement matériel peut avoir sur l'efficacité de l'enseignement. Cette influence peut s'exercer de deux manières principales : soit par l'apport de nouveaux équipements ou par l'amélioration des équipements existants, laboratoires ou outils pédagogiques modernes fondés sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, par exemple ; soit par l'amélioration de l'environnement de travail, afin d'offrir aux élèves et étudiants le cadre d'apprentissage le plus apte à renforcer leurs aspirations.

Environ 90 % des projets financés par la BEI dans le domaine de l'éducation se situent dans des zones assistées

L'amélioration des bâtiments a une influence positive sur le comportement des élèves (mesuré par les résultats aux examens) et sur celui des étudiants (mesuré par l'assiduité et le taux d'exclusion). En ce qui concerne l'aménagement des écoles, la fréquentation de classes de petite taille durant les premières années de la scolarité conduit à une légère amélioration des résultats aux examens, notamment pour les élèves appartenant à des groupes minoritaires ou originaires de milieux socio-économiques défavorisés. Des études réalisées en France ont montré les effets négatifs qu'une conception inadaptée des bâtiments scolaires peut avoir sur les résultats des élèves.

Des classes surchargées réduisent la capacité des enseignants à dispenser un enseignement de qualité et, inversement, la limitation du nombre d'élèves par classe leur permet d'optimiser les activités scolaires. L'apparence des bâtiments et l'environnement pédagogique influent donc sur le comportement des élèves comme des enseignants, et donc sur le niveau de l'enseignement.

La taille de l'établissement peut aussi jouer un rôle, au même titre que la taille des classes. Au Royaume-Uni, des travaux sur la relation entre la taille des établissements d'enseignement secondaire et les résultats aux examens ont montré que le taux de réussite augmente avec la taille de l'établissement, mais à un rythme décroissant. Le mode d'organisation du système scolaire est donc un facteur important.

Pour accroître l'efficacité de l'éducation, il convient donc de s'appuyer à la fois sur le facteur humain – compétences pédagogiques, capacités de gestion, organisation adéquate des programmes, etc. – et sur des équipements de qualité. Si l'on prend également en compte le rythme rapide des innovations techniques et l'impact croissant de la société de la connaissance, il apparaît que la BEI a un rôle à jouer pour contribuer à répondre aux besoins croissants du système éducatif.

Instruction des projets

La Banque évalue les investissements dans l'éducation d'un point de vue systémique ou national. Le financement d'un projet ne peut être envisagé que lorsque sa valeur économique a été établie. En l'occurrence, un élément essentiel des études préalables est l'analyse de l'incidence du projet considéré sur le fonctionnement du système éducatif et de sa cohérence avec les priorités ou les objectifs définis au niveau national ou régional. L'éducation étant un bien immatériel, l'instruction des projets éducatifs soulève des difficultés considérables. (1)

Il est par conséquent essentiel de disposer d'une «feuille de route» appropriée pour déterminer si un projet est ou non économiquement et socialement acceptable. (2) Dans certains pays, le recours au secteur privé a été considéré récemment comme un moyen d'atténuer les contraintes pesant sur les fonds publics disponibles pour la réalisation de nouveaux investissements dans des équipements éducatifs. L'intervention de partenaires privés permet un partage des risques entre les différents acteurs et la mise au point de solutions innovantes dans la construction ou la rénovation des bâtiments scolaires.

Opérations de la BEI dans le domaine de l'éducation

Le total cumulé des investissement directs consacrés à des projets éducatifs financés jusqu'ici par la BEI s'élève à quelque 2,3 milliards d'EUR. Les projets de ce type sont d'un montant relativement faible par comparaison avec d'autres projets d'infrastructure. Environ 90 % des projets financés depuis 1997 se situent dans des zones assistées. Les interventions de la Banque soutiennent donc tout un ensemble d'actions de développement régional et urbain et de formation.

---

(1) Les principales méthodes d'évaluation économique utilisées sont l'analyse coûts-avantages ou l'analyse coût-efficacité. Lors de l'instruction d'un projet, la Banque en identifie les coûts et avantages et distingue ceux qu'il est possible d'évaluer en termes monétaires. Les données ne permettent pas toujours de procéder à l'estimation du taux de rentabilité économique (TRE).

(2) Pour l'instruction d'un projet éducatif, il convient d'examiner tout l'éventail des modes de financement possibles, qui peut comprendre l'apport de crédits budgétaires, le recours à l'emprunt, le leasing financier ou opérationnel, la sous-traitance ou le financement privé.

Si l'on considère la répartition des projets entre les différents niveaux d'enseignement, les deux tiers environ portent sur l'enseignement supérieur, notamment en faveur d'universités en Espagne, en Italie et en Grèce. Les projets concernent aussi bien des universités que des établissements d'enseignement supérieur professionnel.

Depuis peu, la Banque a commencé à financer un nombre croissant de projets concernant l'enseignement primaire et secondaire. Il s'agissait notamment de programmes visant à combler les retards dans l'entretien des locaux, à moderniser les infrastructures et à introduire dans les établissements les outils les plus récents qu'offrent les technologies de l'information et des communications. La réalisation de certains de ces projets repose sur des partenariats public-privé dans le but de mobiliser les compétences du secteur privé pour apporter une réponse mieux adaptée et plus souple sur le double plan des programmes et des besoins sociaux. Des projets concernant des bibliothèques et des centres d'enseignement artistique sont également en cours d'instruction.

Il ne faut pas oublier que dans une société reposant sur l'apprentissage tout au long de la vie, il convient aussi de soutenir la formation des enseignants, des gestionnaires et des salariés à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements d'enseignement traditionnels. Le lien entre l'enseignement et le marché du travail peut être renforcé par des investissements dans la recherche-développement, ainsi que par des actions de développement complémentaires dans des domaines favorisant l'innovation dans le secteur privé, comme les petites et moyennes entreprises de haute technologie, les parcs scientifiques, etc. Ce sont là autant de moyens de renforcer l'impact de l'élévation du niveau d'enseignement.

Conclusion

La «nouvelle économie» a suscité de nouvelles attentes vis à vis du système éducatif, réclamant des investissements novateurs en équipements et services et la mise au point de nouvelles pratiques pédagogiques. Pouvoirs publics, parents et enfants partagent le souci d'obtenir des écoles et universités un enseignement de qualité.

Les dépenses en capital ont un rôle à jouer pour le développement des infrastructures éducatives, comme les bâtiments, les équipements et les outils nécessaires pour assurer le fonctionnement et la gestion des écoles, universités et autres établissements d'enseignement. Dans le cadre du mandat élargi qu'elle a reçu pour le secteur de l'éducation, la BEI peut apporter une contribution significative au renouvellement des équipements éducatifs en Europe. ■

Olivier Debande & Eugenia Kazamaki Ottersten
Direction des projets
(+352 4379 8562 & +352 4379 8558,
Mél : o.debande@bei.org / e.kazamaki@bei.org)

L'ouvrage «The Appraisal of Investments in Educational Facilities», publié récemment par la BEI et l'OCDE, examine notamment l'impact des investissements en équipements éducatifs sur les résultats scolaires et la rentabilité économique des investissements dans le secteur de l'éducation.

L'efficacité de l'enseignement dépend aussi d'un certain nombre d'autres facteurs, sociaux notamment, parmi lesquels le milieu familial, les traditions et les aspirations jouent tous un rôle important.

Prêts au secteur de l'éducation en Espagne

L'Espagne fournit trois bons exemples de projets financés par la BEI dans le secteur de l'éducation, pour un total de 314 millions d'EUR, et qui visent à remédier à des problèmes clairement définis. Dans un système éducatif décentralisé, les autorités régionales – les Comunidades Autónomas – sont particulièrement sensibles à l'importance cruciale que revêt l'éducation pour le développement de leur région. Les investissements s'intègrent dans des programmes globaux pluriannuels relevant d'une stratégie à long terme.

En Galice, région défavorisée du nord-ouest de l'Espagne, près de 160 établissements d'enseignement secondaire bénéficient d'investissements destinés à moderniser les équipements, à réduire les effectifs par classe, à favoriser l'introduction de nouvelles matières et à former les enseignants. Ces améliorations concernent quelque 250 000 élèves de 10 à 16 ans.

Dans l'enseignement supérieur, les investissements en cours visent à améliorer les installations des universités d'Alicante, de Castellón, d'Elche, de Valence, d'Almería, de Cadix, de Grenade, de Huelva, de Malaga et de Séville, dans la région de Valence et en Andalousie. Des instituts de technologie et des universités bénéficieront de bâtiments nouveaux ou rénovés, notamment de salles de cours, de bibliothèques, de bâtiments administratifs et de laboratoires, ainsi que de nouveaux équipements. Priorité a été donnée aux filières centrées sur la formation de spécialistes pour l'industrie et sur les besoins de la R-D industrielle.

Europe occidentale	Centre Europe	Pays Partenaires
Royaume-Uni Irlande Scandinavie/Finlande	Allemagne Autriche	Maghreb et Mashrek Moyen-Orient, les Balkans Turquie
Espagne Portugal	Europe centrale et orientale et les États baltes	Afrique, Caraïbes et Pacifique /Afrique du Sud
France Bénélux	Italie Grèce/Malte/Chypre	Amérique latine et Asie

La BEI adapte ses structures opérationnelles à ses nouvelles missions

Institution financière de l'Union, la Banque adapte régulièrement ses méthodes et structures opérationnelles pour être à même de servir au mieux les besoins de l'économie et les priorités de ses politiques de crédit au soutien des objectifs de l'Union.

La Banque vient de procéder à des adaptations structurelles de ses services afin de tenir compte des récentes orientations tracées par les Conseils européens d'Helsinki (décembre 1999) et de Lisbonne (mars 2000) mettant l'accent sur la préparation de l'élargissement et sur le développement de la Société de la connaissance et de l'innovation comme élément moteur de la croissance en Europe. Ces changements sont reflétés dans la nouvelle organisation des services de la BEI, régulièrement mise à jour sur le site Internet de la BEI : www.bei.org

Nouvelle organisation de l'activité de prêt

Afin de faciliter l'accession des pays candidats à l'Union et de répondre, par des pratiques opérationnelles unifiées, à la demande des partenaires et clients de la Banque pour des produits de prêts similaires à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union, les services chargés de l'activité de prêt de la BEI sont regroupés en une «Direction des prêts» à trois composantes ayant chacune des registres géographiques complémentaires.

La Direction des prêts est organisée autour de l'activité d'une part, en «Europe occidentale» (rassemblant les pays nordiques, les îles britanniques, le Bénélux et la France ainsi que la péninsule ibérique), d'autre part, en «Centre Europe» (réunissant les prêts en Allemagne, Autriche, Grèce, Italie, ainsi que les pays candidats d'Europe centrale et orientale, Chypre et Malte) et, enfin, dans les «Pays Partenaires», c'est-à-dire en Méditerranée, pour la reconstruction des Balkans, en Afrique, Caraïbes, Pacifique, en Amérique latine et en Asie.

Cette nouvelle distribution reflète la volonté marquée de la Banque d'intégrer rapidement les pays candidats à l'adhésion par des pratiques opérationnelles unifiées en matière de prêts et de sélection des projets. Dans les pays candidats, la BEI a en effet pour objectif principal de faciliter le transfert de l' «acquis communautaire», non seulement par ses opérations sur mandat de l'Union, mais aussi par l'utilisation de son «mécanisme pré-adhésion» mis en place à ses propres risques pour un montant indicatif de 8,5 milliards d'euros pour la période 2000-2003. La nouvelle structure témoigne également du développement croissant des opérations dans les pays tiers mises en œuvre avec l'appui de partenaires industriels ou bancaires des pays européens.

L'organisation retenue vise également à faciliter le partage d'expertise entre des équipes opérationnelles intégrées, mettant en œuvre des responsabilités fonctionnelles communes à l'ensemble de l'activité de prêt de la BEI telles que, la mise en place de produits nouveaux, le financement de projets, le suivi des prêts, etc.

Un Département de la coordination, commun aux trois piliers de la Direction des prêts, assure la gestion de fonctionnalités communes en termes de support opérationnel aux clients de la Banque, de coordination avec les autres directions, de monitoring des prêts, de mise en œuvre des ressources budgétaires et humaines. En liaison avec la coordination de la Direction «Projets», la coordination de la Direction des prêts a également pour tâches la liaison opérationnelle avec la Commission européenne et les Institutions financières internationales. Ainsi se trouve soutenue au niveau opérationnel également, la volonté de la Banque de participer pleinement au dialogue avec ses partenaires institutionnels européens et internationaux, afin d'optimiser la synergie entre ses actions et celles de l'Union, comme des autres acteurs de la communauté internationale.

La direction «Projets» : une expertise au service de l'évaluation des investissements

La Direction des Projets a pour tâche l'analyse économique, technique et environnementale des investissements proposés à un financement de la Banque. La Direction rassemble quelque 75 ingénieurs et économistes opérant en étroite coordination avec les équipes de la Direction des prêts.

La Direction est structurée en trois départements consacrés respectivement aux infrastructures (d'eau et assainissement), à l'énergie aux télécommunications et au traitement des déchets et à l'industrie et aux services. Cette approche sectorielle, qui croise l'approche géographique de la Direction des prêts, permet une meilleure diffusion de l'expertise entre les économistes et ingénieurs responsables, dans leurs domaines respectifs, de l'examen de projets à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union.

A travers ses décisions de financement, la BEI participe à la traduction des politiques communautaires en réalités économiques concrètes. Aussi, la Direction assume-t-elle des responsabilités transversales gérées par un Département de la coordination, sous la responsabilité directe du Directeur général. Ces domaines horizontaux intéressent plus particulièrement les politiques de l'environnement, de développement régional et les aspects méthodologiques. Ce département assure également la coordination de la Banque avec les services de la Commission et les autorités nationales pour la mise en œuvre des politiques communautaires.

La nouvelle structure met un accent particulier sur la conception et la mise en œuvre de l'évaluation environnementale des projets. Un coordinateur environnemental, rapportant directement au Directeur général, est chargé de la définition des principes d'action, critères et méthodes dans ce domaine, ainsi que de leur prise en compte lors de l'évaluation des projets par les ingé-

nieurs et économistes des départements sectoriels. A cette fin, le coordinateur et son adjoint ont des correspondants dans les différents départements assurant que ceux-ci disposent des outils conceptuels et techniques les plus avancés dans ce domaine. Il assure également l'information des structures de direction de la Banque sur les questions environnementales.

A travers le capital d'expertise que rassemble la Direction des projets, la BEI est à même de renforcer son appui aux promoteurs de projets pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des projets d'investissements, notamment dans les régions les moins avancées de l'Union et dans les pays candidats.

Des structures de contrôle renforcées

La réforme des structures de financement et d'évaluation des projets s'accompagne d'une organisation des contrôle internes à la Banque, qui tient compte de l'évolution des meilleures pratiques bancaires.

Le Contrôleur financier indépendant de la BEI, fait directement rapport au Président de la Banque ; assisté de ses services qui ont accès à l'ensemble des flux financiers de la BEI, il assume la réalisation et la validation des états financiers ainsi que la tenue de la comptabilité générale de la Banque et de ses développements analytiques. Sur ces bases, le Contrôleur financier analyse les résultats de la gestion financière de l'institution au regard des objectifs financiers fixés et formule des recommandations pour optimiser cette gestion. Il intervient également dans le contrôle de la gestion financière et la formulation des politiques financières de la Banque en exprimant des avis motivés sur les options de politique financière, par exemple dans les domaines des prêts, du risque de crédit, de la trésorerie, des emprunts, de la gestion de l'actif/passif et du budget.

Le Contrôleur financier coordonne son action avec celle du réviseur externe (actuellement la firme Ernst & Young) afin de soumettre au Comité de vérification de la Banque les états financiers établis et contrôlés selon les normes les plus élevées en matière de transparence. Il devient ainsi un interlocuteur essentiel du Comité de vérification, composé de trois personnalités indépendantes nommées par le Conseil des gouverneurs.

L'activité du Contrôleur financier complémente les travaux de l'audit interne de la Banque qui a pour fonction l'évaluation objective et indépendante des systèmes et procédures de contrôles de l'institution. Opérant selon les normes de l'institut international des auditeurs internes, cette unité a un accès direct au Président de la BEI. ■

Nominations

Les trois piliers de la Direction des prêts sont placées sous les responsabilités respectives de MM. Michel Deleau («Europe Occidentale»), Terence Brown («Centre Europe») et Jean-Louis Biancarelli («Pays partenaires»), Directeurs généraux. Mr Jos van Kaam, directeur, assume la responsabilité du Département commun de la coordination, sous l'autorité de M. Deleau.

- M. Eberhard Uhlmann est nommé Directeur général des Affaires juridiques.
- M. Walter Cernoia est nommé Directeur-général du Fonds européen d'investissement (FEI), le véhicule spécialisé des opérations en capital-risque du Groupe BEI.
- M. Emanuel Maravic est nommé Directeur du département des prêts en Europe centrale et orientale.
- M. Dominique de Crayencour est nommé Directeur du bureau de représentation de la BEI à Bruxelles.
- M. Constantin Christofidis est nommé Directeur du département Industrie et Services au sein de la Direction «Projets».
- M. Patrice Géraud dirige le Département de la coordination de la Direction «Projets» avec le titre de directeur-adjoint.
- M. Andreas Verykios est nommé Directeur des Ressources humaines.
- M. Per Jederfors a pris ses fonctions de Directeur adjoint des opérations et infrastructures au sein du département Risque de crédit.

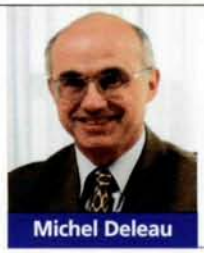
Michel Deleau

Économiste, Polytechnicien, Ingénieur des Ponts et Chaussées ; carrière en recherche, enseignement et expertises économiques notamment au Ministère de l'Économie à Paris ; rejoint la BEI en 1986 comme Directeur des Études économiques dans l'Union ; Directeur général des Financements en dehors de l'Union (1994), puis Directeur général des Financements dans l'Union (1995).

Terence Brown

Juriste ; rejoint la BEI en 1996 à la suite du dernier élargissement de l'Union comme Directeur du département des prêts en Allemagne et Autriche ; auparavant, carrière à la Creditanstalt autrichienne à Londres et New-York, puis à la Deutsche Bank à Hong Kong, Sydney et Manille.

First-class honours degree in Commerce, Master of Business Studies (Hons.) ; rejoint la BEI en 1978 comme chargé d'opérations de prêt à la Direction des financements à l'extérieur de l'Union ; Chef de la Division Coordination (1983) puis Chef de Division pour les pays tiers méditerranéens (1986). En 1990, il démarre les opérations de la Banque en Europe centrale et orientale et en 1992 est nommé directeur de ce Département ; Administrateur délégué à la BERD (1991-1996), il est appelé en 1996 à établir un département indépendant du Contrôle de Risques de Crédit.

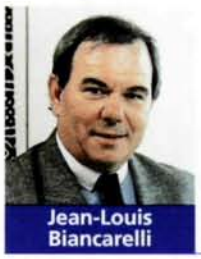
Jean-Louis Biancarelli

Économiste ; après une carrière à la Banque mondiale puis à Morgan Guaranty Trust, entre à la BEI en 1980 comme chargé d'opérations de prêts ; Chef du bureau de la BEI à Lisbonne (1986), puis Chef de la division «organisation et méthodes» (1990), rejoint le département Risques de crédit en 1993 ; en 1997, devient Directeur du département Technologie de l'information.

Économiste, diplômé en Sciences politiques ; rejoint la BEI en 1977 après une carrière à la Banque mondiale (1973) ; chargé d'opérations de prêt puis Chef de division pour l'Afrique de l'Ouest (1983) et Chef de division pour les financements en France (1986) ; Directeur des opérations de prêt pour l'Afrique (1992) puis pour les ACP (1994) et pour les pays tiers méditerranéens (1996).

Jos van Kaam

Ingénieur chimiste ; après une carrière dans le secteur industriel privé en Grèce, rejoint la BEI en 1983 au Corps des Conseillers Technique comme expert dans le domaine de l'industrie chimique ; Chef de division au sein du département industrie (1992), ses responsabilités portaient notamment sur l'évaluation des projets dans les domaines pétrolier, pétrochimique et pharmaceutique.

Économiste ; rejoint la BEI en 1971 où il réalise sa carrière à la Direction des Financements dans l'Union, notamment comme Chef de division pour les opérations au Royaume-Uni (1983), puis en Espagne (1993) ; depuis le 1er janvier 2000, il dirige le Département de la coordination de la Direction des financements dans l'Union.

Eberhard Uhlmann

Diplôme en mathématiques et en économie ; entré à la BEI en 1977 comme économiste transport et télécommunications, Chef de la division infrastructure à la Direction des études en 1986, puis de la division Politique générale ; devient en 1995 Chef de la division coordination à la Direction des projets

Juriste, diplômé de l'ENA à titre étranger ; après une carrière dans le secteur bancaire, rejoint la BEI en 1979 où il a toujours été à la Direction des Finances, d'abord comme chargé d'opérations à la Trésorerie, puis comme Chef de la division des prévisions et du contrôle (1983) et, depuis le 1.1.1996, en tant que directeur du Département «Prévisions et règlement des opérations».

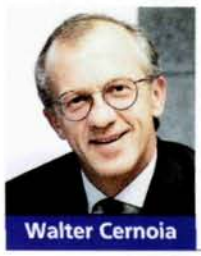
Walter Cernoia

Économiste et diplômé de l'INSEAD (Fontainebleau) ; après une carrière dans le secteur privé au Royaume-Uni et en Grèce, rejoint la BEI en 1981 en qualité de Chef de division pour les opérations de prêt au Royaume-Uni ; depuis 1996, directeur du Bureau de représentation de la Banque à Bruxelles

Diplômé en administration des Entreprises ; carrière dans le secteur bancaire à Milan et Londres ; rejoint la BEI en 1982 comme chargé d'opérations de prêts en Afrique orientale et Océan indien, puis comme Chef de la division pour l'Espagne (1986) et de la Division Pologne, Hongrie, ex-Yougoslavie et pays Baltes (1992). Depuis 1996, il dirige le Département des prêts en Europe centrale et orientale.

Emanuel Maravic

Dominique de Crayencour

Constantin Christofidis

Patrice Géraud

Andreas Verykios

Per Jedefors

M. Jederfors entre à la BEI en mars 2000 après avoir travaillé à la Banque mondiale en tant que chef de programme pour la Corée. Il était à la Banque mondiale en détachement de Skandinaviska Enskilda Banken où il a successivement occupé les postes suivants : chef du groupe UEM, responsable général des crédits, directeur des relations avec la clientèle et directeur financier. Avant d'entrer à SE-Banken, il a occupé un poste d'associé chez McKinsey & Company et travaillé pendant plusieurs années dans une société privée new-yorkaise.

Le nouvel accord de partenariat ACP-UE

Changements importants et rôle accru pour la BEI

Cotonou, le 23 juin 2000. La capitale économique du Bénin a été choisie pour servir de cadre à la signature du nouvel accord de partenariat ACP-UE qui fera suite à 25 années de conventions de Lomé successives. Quelque 400 délégués représentant notamment 71 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), les 15 États membres de l'UE, la Commission européenne et la BEI ont marqué l'importance de l'évènement. Le nouvel accord est le fruit de longues négociations qui ont officiellement débuté en septembre 1998 pour s'achever au début de février 2000.

Le nouvel accord de partenariat ACP-UE s'appuie sur les enseignements tirés des précédentes conventions de Lomé, dont les résultats, quoique parfois plus modestes que prévu, sont jugés globalement positifs. Il tient compte de la situation actuelle de l'économie et du commerce à l'échelle mondiale, ainsi que de l'évolution démographique, de la prise de conscience des problèmes environnementaux et de l'écart de croissance qui va en s'accentuant entre la plupart des pays de la zone ACP et le reste du monde en développement.

La BEI appelée à gérer le nouveau mécanisme d'investissement

De ce fait, le partenariat jette les bases d'une approche différente en matière de coopération pour le développement : si le point essentiel demeure le développement économique, l'accord envisage aussi un renforcement de la dimension politique.

Une stratégie de développement économique

Le partenariat a pour objectif fondamental de réduire et, à terme, d'éliminer la pauvreté. Il vise à appuyer toutes les stratégies qui favorisent un développement durable «*centré sur la personne humaine*». Tout en affirmant clairement que les États ACP détermineront de façon souveraine leurs modèles et leurs stratégies économiques, l'accord souligne la nécessité de recourir à une approche intégrée pour mettre en place des stratégies spécifiques qui tiennent compte des aspects à la fois politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux du développement.

La philosophie sous-jacente englobe un certain nombre d'éléments nouveaux : la reconnaissance du rôle fondamental que doit jouer le secteur privé dans toute stratégie de développement, la nécessité d'une participation accrue de la société civile, et l'application des principes de l'économie de marché.

Par conséquent, le développement du secteur privé, l'amélioration de l'accès aux ressources productives et financières, l'augmentation du nombre d'emplois, le respect des droits

des individus et la satisfaction de leurs besoins élémentaires, la promotion du développement social et la mise en place des conditions nécessaires à «*une répartition équitable des fruits de la croissance*» sont mentionnés de façon explicite comme autant d'éléments-clés d'une telle approche.

En outre, l'appui aux réformes économiques et institutionnelles devrait contribuer à créer un environnement favorable aux investissements du secteur privé et au développement du secteur financier.

Renforcement de la dimension politique

Le nouvel accord prévoit un net renforcement de la dimension politique, comme en témoigne sa longue durée (20 ans). Il comprend maintenant un dialogue politique sur la promotion de la paix et la prévention des conflits, ainsi qu'un renforcement d'éléments fondamentaux comme le respect des droits de l'homme, les principes démocratiques, l'État de droit et la bonne gouvernance qui sont définis dans le nouvel accord comme faisant partie intégrante du développement durable. Tous les partenaires se sont engagés à respecter et à promouvoir ces principes et à prendre des mesures conjointes dans les cas graves de corruption, même si aucun financement de l'UE n'y est directement associé.

Il s'agit d'une approche intégrée dans laquelle le développement économique, culturel et social est considéré comme un moyen de contribuer à la paix et à la sécurité et de promouvoir un environnement politique stable et démocratique, éléments sur lesquels pourront venir s'appuyer les stratégies de développement.

Coopération financière

Comme dans les précédentes conventions, la BEI se voit confier un rôle-clé pour ce qui est de mettre en œuvre les volets de l'accord liés à la coopération financière. Le protocole financier institué pour la première période de cinq ans (2001-2005) prévoit une aide financière atteignant au total 15,2 milliards d'EUR, dont un montant maximum de 1,7 milliard d'EUR sous forme de prêts sur les ressources propres (1) de la Banque et un montant de 2,2 milliards d'EUR au titre du nouveau mécanisme d'investissement dont la BEI assurera la gestion. Ces montants sont en hausse sensible par rapport à ceux des fonds disponibles au titre de Lomé IV (2).

(1) Fonds mobilisés sur les marchés internationaux des capitaux.
(2) Montant de 3,9 milliards d'EUR contre 2,25 milliards d'EUR au titre du premier protocole financier de Lomé IV et 2,658 milliards d'EUR au titre du deuxième protocole financier de Lomé IV.

Les instruments de coopération financière mis en œuvre à partir des ressources budgétaires ont été ramenés au nombre de deux : une enveloppe d'aides non remboursables (11,3 milliards d'EUR pour la période 2001-2005) gérée par la Commission européenne et un nouveau mécanisme d'investissement pour la fourniture de capitaux à risques et de prêts au secteur privé. Ce mécanisme d'investissement diffère nettement des précédentes opérations sur capitaux à risques, en raison non seulement de sa taille (2,2 milliards d'EUR pour les cinq premières années contre 1 milliard d'EUR au titre du deuxième protocole financier de Lomé IV), mais aussi de ses objectifs et de son *modus operandi*.

La BEI fournira jusqu'à 3,9 milliards d'EUR au cours des cinq premières années

Le mécanisme d'investissement est destiné à financer le développement du secteur privé et des entités du secteur public exploitées sur des bases commerciales. Les opérations seront assorties de conditions analogues à celles du marché et structurées de manière à ne pas évincer les sources privées de financement et, parallèlement, à créer un effet catalyseur en encourageant la mobilisation de ressources locales à long terme et en attirant des investisseurs et des prêteurs privés étrangers.

Le mécanisme sera géré comme un fonds renouvelable, à savoir un fonds où les bénéfices des opérations financées sont réinvestis. En d'autres termes, après un certain temps, il ne devrait plus être nécessaire de reconstituer le mécanisme à l'aide des ressources budgétaires. Qui plus est, ce dernier devrait, à terme, devenir financièrement viable.

Les États membres, la Commission européenne et la BEI travaillent actuellement à la définition de la structure de gestion et d'exploitation du mécanisme d'investissement. Bien que de nombreux détails n'aient pas encore été réglés, le dispositif de gestion tiendra compte de la nécessité de répondre efficacement aux besoins du secteur privé.

Le Conseil des gouverneurs a autorisé la Banque à accorder des prêts sur ses ressources propres dans le cadre du nouveau mécanisme et cette autorisation a été incorporée dans l'accord de partenariat. Ce faisant, la BEI a confirmé sa volonté sans faille de soutenir les politiques communautaires d'aide au développement dans les pays ACP. Les financements sur ressources propres serviront à appuyer des projets d'investissement conformes aux critères de prêt habituels de la Banque. ■

Mercedes Sendin de Cáceres,
département Information et communication,
tél. : +352 4379 3134
mél : m.sendin@bei.org

Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE)

La BEI a approuvé récemment la fourniture d'une contribution au titre d'un allègement de dette accordé en application du cadre renforcé de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (initiative PPTE), laquelle vient en sus d'un premier montant approuvé en 1998. La contribution de la Banque à cette initiative atteint ainsi 70 millions d'EUR au total. Les fonds fournis par la BEI apporteront aux pays admis à bénéficier de l'Initiative PPTE des subventions destinées à leur permettre de rembourser par anticipation certains prêts accordés par l'UE. La contribution de la Banque a été calculée de manière à correspondre à la part que représentent ses prêts sur ressources propres dans le montant global de la dette faisant l'objet d'un allégement.

L'Initiative PPTE a été lancée en septembre 1996 par la Banque mondiale et le FMI en vue de traiter le problème de l'excès d'endettement qui constitue un obstacle majeur au développement d'un certain nombre de pays pauvres. Dans le cadre de ladite initiative, pour être admissible à un allègement de dette et pour l'obtenir effectivement, un pays doit satisfaire à certains critères de performance.

En septembre 1999, les Gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale, sous l'impulsion de nombreux Gouverneurs issus de pays de l'UE, ont approuvé un cadre renforcé pour l'Initiative PPTE destiné afin de consentir aux pays bénéficiaires un allègement plus large et plus rapide de leur dette. Dans le cadre de l'initiative initiale en faveur des PPTE, l'allègement de la dette devait être accordé au *point d'achèvement*, c'est-à-dire après que certains critères de performance auraient été respectés. Dans le cadre renforcé, les bailleurs d'aide, dont la Banque, pourront offrir sans retard un allègement au titre du service de la dette entre le *point de décision* (le moment où les créanciers approuvent un programme très détaillé de réformes économiques présenté par les pays très endettés, y compris en ce qui concerne la réalisation d'objectifs spécifiques relatifs, en particulier, à la réduction de la pauvreté) et le *point d'achèvement* (lorsque ces objectifs sont effectivement atteints).

Convergence régionale : *«quantité n'est pas toujours synonyme de qualité»*

En 2000, la conférence de la BEI sur l'économie et les finances a été consacrée aux politiques de développement régional

Toute institution internationale doit s'interroger de temps à autre sur la meilleure façon d'atteindre les objectifs inscrits dans ses missions. À cet égard, la BEI ne fait pas exception à la règle. La maîtrise de la qualité par le biais d'une réflexion théorique renouvelée est en effet devenue l'une des principales priorités du président de la BEI.

La raison d'être de la BEI, inscrite dans le Traité de Rome, a été réitérée lors des sommets de Maastricht et d'Amsterdam. La Banque continuera à avoir pour principale mission de faciliter la convergence régionale.

Malheureusement, un aperçu de l'Europe dans son ensemble laisse à penser que cinquante ans de politiques régionales coûteuses ont abouti, peu ou prou, au maintien du *statu quo*. Au cours de ces dernières décennies, par exemple, l'inégale richesse des régions européennes est demeurée relativement constante, si l'on prend les données d'ensemble. Certains économistes considèrent désormais que cette situation relève, si ce n'est de l'ordre naturel des choses, au moins du capitalisme mondial : les riches s'enrichissent et les pauvres aussi, mais sans jamais que les seconds ne rattrapent les premiers.

Il serait toutefois faux de croire que les écarts de productivité sont immuables.

Compte tenu de cette dynamique complexe en matière de prise de retard et de rattrapage, il était temps de faire le point sur nos connaissances en matière de politiques de développement régional. Ce fut chose faite en janvier, à l'occasion de la conférence annuelle sur l'économie et les finances organisée par le département de l'écono-

Les enseignements d'études de cas comparatives

Il existe dans tous les pays des régions apparemment semblables au départ qui ont connu des rythmes de croissance très différents. Il est assurément très difficile de définir les raisons de ces disparités. L'une des méthodes consiste à observer ce qui s'est passé dans un certain nombre de cas, afin d'en dégager d'éventuelles caractéristiques communes. Trois articles ont présenté de telles études de cas portant sur des régions situées en Grèce, en Italie et en Espagne. Chaque étude de cas comparait la situation d'une région ayant eu de bons résultats (à l'échelon national) à celle d'une région en retard.

De ces études comparatives se sont dégagés trois enseignements fondamentaux. Tout d'abord, la structure industrielle joue un rôle important. Les grandes usines qui s'installent dans ces régions doivent employer des technologies qui encouragent le développement d'activités économiques assurées par des sous-traitants locaux. Les probabilités pour qu'une telle situation se produise sont d'autant plus élevées que la population locale, et plus particulièrement le personnel des PME, dispose d'un bagage de compétences adéquat.

Ensuite, la qualité de l'administration régionale est fondamentale si l'on veut que les programmes de développement soient suffisamment bien adaptés à la situation sur place. Un certain degré de conditionnalité, ou au moins des directives fermes destinées à éviter une mauvaise affectation des financements, serait souhaitable. Il est par exemple facile d'imposer une assistance technique et économique ainsi que la formation d'administrateurs locaux.

Enfin, un investissement quantitativement plus conséquent dans l'infrastructure n'entraîne pas nécessairement une convergence plus rapide, tandis qu'une approche uniformisée des politiques à adopter pour le développement régional est inefficace dans la plupart des cas.

Élaboration de politiques efficaces

Il a été souligné que les données fondamentales traditionnelles servant à émettre un avis sur les projets – taux de rentabilité et éligibilité géographique – sont nécessaires, mais loin d'être suffisantes pour garantir un impact sur le développement régional. Une évaluation relativement objective, menée dans un contexte plus général, dépassant l'analyse coût-avantages traditionnelle, devrait devenir la norme. Il conviendrait donc de se poser notamment les questions suivantes :

- Le projet s'intègre-t-il à une stratégie cohérente visant à mettre en valeur l'avantage comparatif d'une région ? Les investissements publics de grande envergure, devraient, en particulier, tenir compte de ce type de contexte.
- Le projet stimule-t-il la demande en sous-traitants locaux ? Des mesures annexes sont-elles nécessaires pour soutenir le développement de telles entreprises ?
- L'exécution du projet est-elle bien préparée, compte tenu de ses caractéristiques spécifiques ? Le dépassement des délais étant endémique dans certaines régions en retard, il conviendrait, au cours de l'instruction du projet, d'évaluer la liste complète des parties prenantes ainsi que les risques connexes qui pourraient en découler pour le projet. L'aide publique pourrait être subordonnée à la réalisation d'audits externes pour les projets qui accusent un retard excessif ou dépassent le budget qui leur a été affecté.
- La disponibilité d'une aide publique modifie-t-elle véritablement la décision relative à la localisation du projet ou le(s) promoteur(s) aurai(en)t-il(s) réalisé de toute façon le projet ? Si tel est le cas, il est assez peu probable que les aides non remboursables compromettent le développement régional.
- Enfin, le projet présente-t-il un intérêt économique intrinsèque ? Toute prévision est difficile dans ce domaine, les mesures adoptées pouvant transformer l'environnement économique local de façon considérable. Il n'en demeure pas moins qu'une bonne prévision devrait être capable d'appréhender les problèmes de coordination et les projets devraient être économiquement viables dans ce contexte.

miste en chef. De telles occasions constituent un défi intellectuel et alimentent la réflexion du personnel de la Banque, tout en permettant à cette dernière d'enrichir sa pensée interne grâce aux apports de grands spécialistes extérieurs de ces questions.

Dans son allocution d'ouverture, ***Philippe Maystadt***, Président de la BEI, a posé des questions claires et précises à l'assistance. Tout d'abord, quelles imperfections du marché sous-tendent les divergences régionales et quel degré d'inégalité devrions-nous être disposés à accepter ? Ensuite, il a fait remarquer que ces dernières années ont vu le rôle de l'État évoluer, ce dernier se désengageant de sa participation directe à un certain nombre d'activités, comme le montre notamment la privatisation d'activités relevant du secteur public. En ce qui concerne le débat sur le développement régional, la question est donc de savoir quand il est préférable que l'État prenne lui-même en charge les dépenses d'investissement et quand les deniers publics doivent appuyer l'investissement du secteur privé.

M. Maystadt a également souligné qu'il ne suffisait pas de réfléchir en termes de dépenses, le facteur important étant la qualité et non la quantité. Certes, les financements publics doivent faire partie d'une enveloppe budgétaire d'intervention, mais quels enseignements peut-on tirer des réussites et des échecs à l'échelon régional en ce qui concerne les mesures nécessaires en complément de l'investissement ?

Dernière question, mais non la moindre par son importance : de nouveaux critères de sélection des projets peuvent-ils être élaborés, de façon à s'assurer qu'un investissement particulier contribue véritablement à la croissance régionale ?

La journée a été consacrée à une révision de la théorie économique. Le professeur ***Angel de la Fuente***, de l'Instituto de Análisis Economica de Barcelone, a expliqué que, par le passé, on pensait généralement que les politiques régionales soutiendraient la croissance et que la convergence en découlerait de façon quasi-automatique. La réduction des inégalités et la croissance économique étaient alors considérées comme allant de pair. Toutefois, l'évolution récente de la théorie économique a incité un certain nombre d'auteurs à affirmer que de puissants mécanismes du marché entraînaient une divergence entre les régions.

Daniel Moucque, de la direction générale «Politiques régionales» de la Commission européenne, a ensuite confirmé que la disparité socio-économique entre les régions de l'Union européenne était plutôt persistante, sans montrer de tendance au fléchissement. Il a également souligné que les écarts entre régions continuaient à être environ deux fois plus élevés qu'aux États-Unis, tout en supposant que cette valeur aurait pu être plus importante encore sans les efforts considérables menés par la Commission européenne et la BEI.

> Les riches s'enrichissent et les pauvres aussi, mais sans jamais que les seconds rattrapent les premiers

La politique communautaire a-t-elle donc été mal conçue ? Le professeur ***Philippe Martin*** (École nationale des ponts et chaussées, Paris) a soulevé la question fondamentale de savoir si une ingérence était souhaitable en matière de politiques régionales. Selon lui, l'aide publique peut en effet augmenter le revenu par habitant dans les régions en retard, mais pourrait aussi se traduire par un coût d'opportunité assez élevé. Pour être plus précis, l'aide publique

peut se solder par un simple transfert de richesses des riches vers les pauvres, sans effet sur la productivité. Un tel mécanisme peut entraîner un recul de la prospérité générale, si ces transferts opèrent une ponction sur les ressources des régions riches et novatrices qui constituent les principaux moteurs de la croissance économique du pays. Dans ce cas, le dilemme entre égalité et croissance est inévitable.

L'argument de M. Martin a été, du moins en partie, confirmé par l'étude empirique menée en interne par le département de l'économiste en chef. Le point de départ de cet exposé était le suivant : très rares sont les économistes à nier qu'en soi, l'encouragement de la croissance économique est la clé de la convergence. Dans le même temps, il est difficile d'imaginer un mécanisme de croissance qui se passerait d'une augmentation du stock de capital, sous une forme ou une autre. Il convient alors de se poser une question de principe concrète : la formation de capital fixe par l'État – construction de routes, d'écoles, d'hôpitaux, de ports, d'aéroports, etc. – joue-t-elle un rôle important ou bien les fonds publics devraient-ils plutôt servir à stimuler l'investissement du secteur privé tel que le matériel et l'outillage ?

Les résultats de cette étude ont montré qu'aux échelons national et régional, il y a tout lieu de penser que la formation de capital fixe par le secteur privé et l'augmentation de capital humain (scolarité) décuplent le potentiel de rattrapage de l'économie. En outre, il ne fait aucun doute qu'une infrastructure stratégique dans des domaines-clés est essentielle. Des cas apparemment bien étayés démontrent qu'une meilleure infrastructure de communication, par exemple, peut contribuer à orienter le paysage économique vers un nouvel équilibre. En revanche, ce principe ne s'applique pas à l'investissement public en général. En fait, des études ont montré que l'investissement public a plutôt constitué un instrument de réaménagement régional qu'un mécanisme important dans l'obtention de gains de productivité.

> Les régions se font souvent concurrence pour obtenir les plus grands volumes possibles de capitaux publics .... mais quantité n'est pas toujours synonyme de qualité

Il n'en demeure pas moins que toute une série de projets du secteur public ont assurément eu des retombées positives sur le développement régional et réussiraient l'épreuve d'une rigoureuse analyse coût-avantages ex-post. ***Bertrand Rossert***, du département «Évaluation» de la BEI, a expliqué que cela avait certes été le cas, mais que tous les projets ne pouvaient engendrer de l'activité économique à l'échelon régional avec la même efficacité. Cette dernière dépend, entre autres facteurs, du choix des parties prenantes et de la qualité des négociations engagées avec ces parties prenantes. Une enquête portant sur différentes études de cas par le département «Évaluation» a par ailleurs révélé qu'une intervention massive du secteur public dans des projets, pour des raisons administratives, entraînait des inefficacités sensibles, qui atténuaient les retombées potentielles du projet sur le développement régional.

> Il serait faux de croire que les écarts de productivité sont immuables

Enfin, le professeur ***Jacques Thisse*** (Université catholique de Louvain) a posé une question provocante : pourquoi les déséquilibres régionaux sont-ils mauvais (ou non) pour le bien-être des populations ? Il a fait remarquer que certaines imperfections du marché pouvaient entraîner une concentration géographique persistante des problèmes, dont il a analysé les origines. En fait, a-t-il soutenu, la réduction radicale des coûts du transport et des échanges commerciaux au cours de ces dernières décennies, ainsi que le manque de mobilité de la main-d'œuvre, ont joué un rôle important dans l'émergence de poches et de déséquilibres régionaux. Il a souligné que l'efficacité et la qualité des institutions locales, mais aussi la disponibilité d'une infrastructure technologique – réseaux locaux de fournisseurs spécialisés de services technologiques et apparentés – sont autant d'éléments qui déterminent de façon frappante les cas de réussite. À cet égard, il a ajouté que, dans certains cas, il serait bénéfique pour les régions d'imposer des conditions – ou du moins des directives fermes – à l'octroi de prêts et d'aides non remboursables.

Le professeur Thisse a également critiqué le fait que les régions se faisaient souvent concurrence en vue d'obtenir les plus grands volumes possibles de capitaux publics. Il a expliqué que pour exploiter leurs avantages relatifs, les régions n'avaient peut-être pas du tout besoin du même type d'infrastructure. Les décideurs devraient donc s'interroger plus précisément sur le type de capitaux publics le plus avantageux pour l'activité économique d'une région donnée. En d'autres termes, il est préférable de privilégier la qualité à la quantité. La contribution théorique de M. Thisse a ainsi nettement confirmé les enseignements tirés des études de cas comparatives présentées auparavant. ■

Patrick Vanhoudt
département de l'économiste en chef
(+352 4379 3439,
mél : p.vanhoudt@bei.org)

Le lecteur intéressé trouvera des informations plus détaillées dans les deux derniers numéros (1 et 2) du Volume 5 des Cahiers BEI, qui contiennent l'intégralité des études mentionnées dans cet article. Les Cahiers BEI sont disponibles gratuitement auprès du département de l'économiste en chef (mél : *h.halahan@eib.org, télécopie : +352 4379 3492)*

Développement régional – utiliser au mieux les ressources financières

BEI/EIB FORUM

2000 BREMEN

Le Forum annuel de la BEI se tiendra à Brême les 19 et 20 octobre

Promouvoir un développement régional équilibré en finançant des investissements viables, telle est l'activité essentielle de la BEI. Dans certains États membres, la politique régionale de l'Union européenne et l'action volontariste de la Banque ont permis à des régions de combler leur retard économique. Dans d'autres, les résultats sont moins évidents. En outre, même dans les États membres dont la situation a pu être redressée, les disparités ne se sont pas nécessairement résorbées entre les régions. C'est pourquoi, cette année, les questions essentielles qui vont être soulevées dans le cadre du Forum BEI seront celles-ci : « qu'est-ce qui a fonctionné ? », « qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ? » et, question plus importante encore, « quels enseignements peut-on tirer ? ».

Le sujet est d'autant plus important que l'Europe est confrontée à de nouveaux défis. Les nouvelles technologies et la société de l'information qui prend forme pourraient bien profiter surtout aux régions déjà fortement développées. Les régions dynamiques pourraient se montrer réticentes à être ponctionnées trop lourdement au titre des paiements de transfert en faveur de régions en retard de développement, car cela pourrait affaiblir leur propre position concurrentielle sur les marchés internationaux.

Nous sommes en outre à la veille de l'élargissement de l'Union vers l'Europe centrale et orientale. Cela veut dire que les disparités régionales vont atteindre des niveaux sans précédent. Deux questions vont dès lors inévitablement se poser : quel degré d'inégalité peut-on tolérer et dans quelle mesure peut-on s'attendre à ce que les membres actuels soutiennent les nouveaux membres dans le processus de rattrapage.

Les ressources financières pouvant être consacrées à aider les régions défavorisées risquent de se raréfier. Il sera donc particulièrement important de faire le meilleur usage possible des ressources disponibles pour promouvoir le développement régional, qu'il s'agisse de subventions ou de prêts.

«Les clés de la réussite»

Le succès d'une politique de développement régional tient à la conjonction de multiples facteurs : outre des ressources financières, il faut des administrations qui fonctionnent, une planification appropriée, une autonomie de décision couplée à l'obligation faite aux décideurs politiques de rendre des comptes, l'existence d'un vivier d'entrepreneurs et une main-d'œuvre qualifiée. Enfin, et ce n'est pas le moins important des critères requis, il faut des politiques économiques qui établissent les mesures d'incitation de nature à favoriser les changements structurels, la croissance économique et la création d'emplois. Le sujet est complexe, mais il devrait être possible d'identifier les facteurs les plus importants pour un développement régional réussi.

«Les enseignements à tirer de l'expérience»

La seconde journée du Forum sera consacrée à un examen plus poussé des facteurs contribuant au succès du développement régional. Les intervenants ont une expérience de terrain à partager dans les domaines du développement régional, de la planification de la politique régionale et du financement de projets d'investissement.

Une première sous-session intitulée «Les enseignements à tirer de l'expérience en matière de politique régionale» sera consacrée à l'analyse des points forts et des faiblesses des régions et à un débat sur la nécessité d'une politique de développement équilibrée, c'est-à-dire d'une planification classique d'ensemble pour les infrastructures, le développement

des ressources humaines et la promotion des PME.

«Financer le développement régional»

L'une des premières questions auxquelles on cherchera à répondre au cours de cette session est celle-ci : l'introduction de l'euro et l'intégration croissante des marchés financiers à l'intérieur de la zone euro ont-elles facilité l'accès des PME et des collectivités régionales et locales aux sources de financement, sachant que cela contribuerait grandement au développement régional ?

Autre question qui sera examinée : est-on fondé à penser que la rigueur budgétaire qui prévaut actuellement en Europe va persister et accroître la demande en faveur de modèles différents pour la construction, le financement et l'exploitation des infrastructures, en particulier les partenariats public-privé ? On examinera dans quelle mesure ce type de modèles est transposable en Europe centrale et orientale, et on se penchera aussi sur le rôle des fonds régionaux de capital-risque.

Günter Grass prendra la parole lors du dîner de gala

C'est maintenant une tradition pour la BEI que d'inviter une personnalité à s'exprimer lors du dîner de gala sur un sujet qui ne figure pas parmi les

préoccupations courantes des autres invités du Forum. Cette année, nous sommes particulièrement honorés d'accueillir M. Günter Grass, lauréat du Prix Nobel de littérature 1999. La tradition veut aussi que le Forum soit clôturé par un discours du gouverneur de la BEI pour le pays hôte : cette année, c'est donc M. Hans Eichel, Ministre allemand des finances, qui le prononcera. ■

Programme

BEI/EIB FORUM 2000 BREMEN

19 octobre 2000

15h00 OUVERTURE DU FORUM
Philippe Maystadt, Président de la BEI

1ère SESSION : *«La politique de développement régional – les clés de la réussite»*
Président de séance : **Wolfgang Roth,** Vice-président de la BEI

Intervenants :
Kajo Schommer, Ministre des affaires économiques du Land de Saxe
Charles McGreevy, Ministre des finances, Irlande
Leczek Balcerowicz, Vice-premier Ministre et Ministre des finances, Pologne *
Jack McConnall, membre du Parlement écossais, Ministre des finances de l'Exécutif écossais
Michel Barnier, membre de la Commission européenne chargé de la Politique régionale *

DÎNER DE GALA
Allocution de bienvenue : **Hartmut Perschau,** Maire de Brême
Intervenant invité : **Günter Grass,** lauréat du Prix Nobel de littérature 1999

20 octobre 2000

Introduction à la 2ÈME SESSION : *«La BEI et le financement du développement régional»*
Alfred Steinherr, Économiste en chef de la BEI

1ERE SOUS-SESSION : *«Les enseignements de l'expérience en matière de politique régionale»*

Intervenants
Henning Christophersen, Président d'Øresund Regional Council, Danemark *
Brigitte Ederer, Conseiller chargé des finances de la Ville de Vienne
Pierre Mayet, Président du Groupe de coordination interministériel, Sofia Antipolis, France
Pasquale Pistorio, PDG de ST Microelectronics, Agrate Brianza, Italie *
Ramon Marimon, Secrétaire d'État, Ministère de l'éducation et des technologies, Espagne

2E SOUS-SESSION : *«Financer le développement régional»*

Intervenants
Jacques Guerber, PDG de Dexia Crédit local de France
Ingrid Matthäus-Mayer, membre du conseil d'administration de la Kreditanstalt für Wiederaufbau, Allemagne
Rinnooy Kan, membre du Comité exécutif d'ING, Pays-Bas
Ari Tolppanen, Président et associé de CapMan Partners, Finlande, Président de l'EVCA (Association européenne des sociétés de capital à risque)

CLÔTURE DU FORUM
Hans Eichel, Ministre des finances ; gouverneur de la BEI pour l'Allemagne

* *participation non confirmée au 15 juin 2000*

Pour obtenir des informations complémentaires sur le Forum BEI 2000, prière de contacter le département Information et communication de la Banque : Mme Yvonne Berghorst, tél. : +352 4379 3154 ; mél : y.berghorst@bei.org.

BEI-Information

est une publication périodique du département Information et Communication de la Banque européenne d'investissement, paraissant simultanément en onze éditions (allemand, anglais, danois, espagnol, finnois, français, grec, italien, néerlandais, portugais, suédois).

Articles et informations de ce bulletin peuvent être reproduits librement; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures des articles.

Banque européenne d'investissement
100, bd Konrad Adenauer
L - 2950 Luxembourg
Tél. (+352) 4379 - 1
Fax (+352) 43 77 04

Internet: www.bei.org
E-mail: info@bei.org

Département Italie
Via Sardegna, 38
I - 00187 Rome
Tél. (+39) 06 4719 -1
Fax (+39) 06 4287 3438

Bureau d'Athènes
364, Kifissias Ave & 1, Delfon
GR - 152 33 Halandri/Athènes
Tél. (+30) 1 682 4517-9
Fax (+30) 1 682 4520

Bureau de Berlin
Lennéstrasse, 17
D - 10785 Berlin
Tél. (+49) 030 59 00 479 - 0
Fax (+49) 030 59 00 47 99

Bureau de Lisbonne
Avenida da Liberdade, 144 - 156, 8°
P - 1250 Lisbonne
Tél. (+351) 21 342 89 89
Fax (+351) 21 347 04 87

Bureau de Londres
68, Pall Mall
GB - Londres SW1Y 5ES
Tél. +44 (0) 20 7343 1200
Fax +44 (0) 20 7930 9929

Bureau de Madrid
Calle José Ortega y Gasset, 29
E - 28006 Madrid
Tél. (+34) 91 431 13 40
Fax (+34) 91 431 13 83

Bureau de Représentation à Bruxelles
Rue de la Loi 227
B - 1040 Bruxelles
Tél. (+32) 2 230 98 90
Fax (+32) 2 230 58 27

Lay-out: EIB graphic workshop, Sabine Tissot

Photos: Photothèque BEI, CE, Stone, Pernille Sørensen, Pantherix Ltd, Universidad de Alicante, Bremer Touristik Zentrale GmbH, Isopress.

Imprimé en B, par Ceuterick sur papier Arctic Silk homologué "Nordic Swan"

IX-AA-00-002-FR-C

Première émission électronique ciblée de titres EARN

En février, la BEI s'est associée à Caboto, la banque d'investissement du groupe Intesa, pour lancer sa première émission électronique ciblée de titres EARN.

Cette émission obligataire de 500 millions d'EUR, dont l'échéance est fixée au 15 octobre 2002, est assortie d'un coupon de 4,625 %. C'est la première émission obligataire que la BEI lance par voie électronique. Caboto, qui agit en tant que chef de file unique, propose les titres grâce à son système RetLots à ses plus importants clients institutionnels en Italie et dans d'autres pays, via l'Internet et le réseau Bloomberg.

Cette émission est une pièce maîtresse de toute première importance dans la mise en œuvre de la stratégie de collecte de ressources en ligne de la BEI, qui a débuté en juin 1999 avec un programme d'échange de dette en euros entièrement exécuté via l'Internet. ■

Don de la BEI au Mozambique

Au mois de mars, la BEI a fait un don de 500 000 EUR au Mozambique pour apporter un secours aux victimes des inondations dévastatrices

Les fonds ont été acheminés par l'intermédiaire de la délégation de l'UE à Maputo qui a identifié les mesures d'urgence auxquelles ils ont été affectés.

Ces dernières années, la Banque européenne d'investissement a fourni des aides non remboursables à caractère humanitaire à des pays ou à des régions durement touchés par des catastrophes naturelles, qu'il s'agisse du Honduras et du Nicaragua en 1998, ou du Kosovo, de la Turquie et de la région d'Athènes (Grèce) en 1999.

La BEI intervient depuis un certain temps au Mozambique ; son activité de financement s'y est toutefois renforcée depuis la fin, en 1992, de la longue période de guerre civile. Les prêts approuvés dans le cadre de la quatrième Convention de Lomé ont servi à moderniser le réseau électrique du pays et appuyé les investissements mis en œuvre dans le domaine de la production industrielle de certaines ressources naturelles du pays (graphite, aluminium, noix de cajou, élevage de crevettes et sucre). ■

Ouverture d'un bureau à Berlin

À la fin du mois de mai, la BEI a ouvert un nouveau bureau à Berlin, dont les principales tâches consistent à contribuer au développement des opérations de financement de la Banque, notamment à Berlin et dans les nouveaux Länder, et à renforcer encore les relations avec les investisseurs et les banques partenaires.

Le bureau de Berlin sera principalement chargé de maintenir des contacts avec le Gouvernement de la République fédérale et des Länder et à suivre activement les discussions qui ont lieu en Allemagne sur les problèmes de crédit, comme le débat actuel sur les nouvelles méthodes de financement des infrastructures publiques.

Depuis 1990, le volume annuel des prêts accordés par la BEI en Allemagne a sextuplé pour atteindre 5,5 milliards d'EUR en 1999. Ce pays est ainsi devenu le principal bénéficiaire des fonds de la BEI.

L'élément décisif de la forte augmentation des opérations de la BEI en Allemagne a été la réunification. Sur les 30,7 milliards d'EUR de prêts qui ont été consentis à ce pays dans son ensemble au cours des dix dernières années, la moitié environ était destinée aux nouveaux Länder.

Berlin occupe une place particulière dans les financements de la Banque. Depuis 1990, un montant total de quelque 4 milliards d'EUR a servi à financer 18 grands projets d'infrastructure portant par exemple sur la modernisation des installations de distribution de gaz, de chauffage urbain et d'approvisionnement en eau, l'aménagement de la Potsdamer Platz et la modernisation des hôpitaux de la partie orientale de Berlin. ■

M. Hans Eichel, Ministre allemand des finances (à droite) et M. Wolfgang Roth, Vice-président de la BEI, lors de la cérémonie d'inauguration.